

Rapport d'étape présenté par le Canada
au Comité de la sécurité alimentaire mondiale
concernant la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial
de l'alimentation

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Décembre 1999

Organisme responsable :

Bureau de la sécurité alimentaire
Bureau des affaires internationales
Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Personne-ressource :

Eileen Durand
Directrice adjointe
Affaires multilatérales
Édifice Sir-John Carling
930, avenue Carling, bureau 833
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Téléphone : (613) 759-7615
Télécopieur : (613) 759-7504
Internet : durande@em.agr.ca

Acronymes et abréviation

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
AAN	Agriculture, alimentation et nutrition
ACDI	Agence canadienne de développement international
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
ACPE	Agence canadienne de protection de l'environnement
APD	Aide publique au développement
BCVC	Banque de céréales vivrières du Canada
CAD	Comité d'aide au développement
CAN	Canadien
CCA	Comité canadien pour l'allaitement
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
CSAM	Comité de la sécurité alimentaire mondiale (FAO)
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCA	Fédération canadienne de l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
G7	Tribune économique et politique regroupant le Canada, les États-Unis, le Japon, la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie
G8	Les États-Unis, le Japon, la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, la Russie et l'Union européenne
GCM	Groupe consultatif mixte
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GFR	Gestion fondée sur les résultats
GTZ	Agence allemande de coopération technique
IFPRI	Institut national de recherche sur les politiques alimentaires
IHAB	Initiative Hôpitaux Amis des Bébé
IIRPA	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IM	Initiative pour les micronutriments
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MAINC	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
MPO	Ministère des Pêches et Océans
MPP	Mesure du panier à provisions
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organismes non gouvernementaux
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme alimentaire mondial
PCEI	Protocole de ciblage et d'évaluation de l'impact
PCNP	Programme canadien de nutrition prénatale
PNE	Prestation nationale pour enfants
PPNN	Panier à provisions nutritif national
PPTE	Pays pauvres très endettés
PTAA	Programme de transfert des allocations aux autochtones
PTAP	Programme de transfert des allocations de pêche
PVD	Pays en voie de développement
RPC	Régime de pensions du Canada
RSSG	Représentants spéciaux du Secrétaire général
SCIVA	Systèmes de cartographie pour l'information sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires
SII	Système d'inspection intégré
SMA	Sommet mondial de l'alimentation
SMDS	Sommet mondial pour le Développement social
SPA	Stratégie sur les pêches autochtones
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

TABLE DES MATIÈRES

I INTRODUCTION

- 1.1 But
- 1.2 Présentation requise
- 1.3 Mesures institutionnelles de suivi du SMA

II PRIORITÉS DU CANADA EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- 2.1 Contexte canadien
- 2.2 Priorités canadiennes

III RAPPORT DE LA MISE EN OEUVRE CANADIENNE

- 3.1 Engagement un : Un environnement propice
- 3.2 Engagement deux : Accès à la nourriture
 - Pauvreté et insécurité alimentaire
 - Accès à des aliments sûrs et nutritifs
 - Renforcement des pratiques d'une saine alimentation
 - Obtention de produits alimentaires traditionnels par les collectivités autochtones
 - Système de surveillance de l'insécurité alimentaire
- 3.3 Engagement cinq : État de préparation aux mesures d'urgence

IV RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE INTERNATIONALE

- 4.1 Engagement Un : Un environnement propice
- 4.2 Engagement Deux : Accès à la nourriture
- 4.3 Engagement Cinq : État de préparation aux mesures d'urgence
- 4.4 Engagement Sept : Mise en oeuvre et surveillance du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation

V LEÇONS RETENUES

VI PROCHAINES ÉTAPES

I INTRODUCTION

1.1 But

En adoptant la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire et le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation (SMA) en 1996, le Canada s'est engagé à présenter un rapport sur les réalisations liées à ses engagements au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSAM), et ce, tous les deux ans. Ce document constitue un rapport d'étape sur le respect général des engagements 1, 2, 5 et 7 axés sur les personnes ou engagements sociaux du Plan d'action du SMA. Il traite donc d'importants programmes, politiques et activités influant sur la sécurité alimentaire et mis en oeuvre au Canada pendant la période allant du dépôt du dernier rapport en décembre 1997 jusqu'à la fin de 1999. Le rapport sur les engagements 3, 4 et 6 sera déposé en 2002.

1.2 Présentation requise

La structure du présent document s'inspire du modèle de rapport demandé par le CSAM pour faire rapport sur le suivi des engagements précisés dans le Plan d'action du SMA. Il comporte donc les six parties suivantes:

- Contexte
- Priorités du Canada en matière de sécurité alimentaire
- Rapport sur la mise en oeuvre canadienne
- Rapport sur la mise en oeuvre internationale
- Leçons retenues
- Prochaines étapes

Pour bien dégager ses réalisations vis-à-vis l'application du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation dans son rapport, le Canada a choisi de souligner les mesures directement liées aux objectifs établis dans son propre plan d'action pour la sécurité alimentaire.

Le Canada est un État fédéral composé de dix provinces et trois territoires. Les pouvoirs sont établis par la Constitution et la plupart des questions sociales importantes sont du ressort provincial ou territorial. Le gouvernement fédéral joue un rôle clé en matière d'économie et de maintien du revenu ainsi que dans d'autres secteurs vitaux liés au développement social. Par ailleurs, il a la compétence exclusive des relations internationales. Dans bien des cas, les progrès sociaux ont été réalisés grâce à la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

La lutte contre l'insécurité alimentaire au Canada ne se limite pas seulement à la participation des dix provinces, des trois territoires et du gouvernement fédéral, elle englobe aussi celle des administrations publiques locales, des organismes bénévoles, d'autres segments de la société civile¹ et souvent du secteur privé. Même si, ce bref rapport vise à donner au lecteur une idée générale des efforts déployés par le Canada, il ne rend pas tout à fait justice aux activités et programmes nombreux et diversifiés mis en oeuvre au pays, en particulier à l'échelle communautaire. Nous présumons que le lecteur est au courant des liens généralement établis entre la sécurité alimentaire et les questions d'accès à un logement décent, de filets de sécurité sociale et de résolution des conflits, et qu'il connaît bien les engagements et les objectifs du Plan d'action du SMA. C'est pourquoi nous n'avons pas tenté d'expliquer la relation entre les programmes gouvernementaux et leur impact sur la sécurité alimentaire.

1.3 Mesures institutionnelles de suivi du SMA

Le *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire*² est la principale réponse du Canada à l'engagement pris par la communauté internationale lors du SMA de réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici 2015. Le Canada a fait coïncider le lancement de son Plan d'action avec la tenue de la Journée mondiale de l'alimentation en octobre 1998. Ce plan est l'aboutissement de consultations poussées entre les divers paliers gouvernementaux, la société civile et le secteur privé. Les priorités donnant lieu aux mesures canadiennes ont été établies collectivement sous la coordination d'un groupe consultatif mixte (GCM).

Le Plan d'action du Canada prévoit des mesures nationales et internationales dans le contexte des sept engagements formulés dans le Plan d'action du SMA; il précise également le cadre destiné à soutenir les efforts constants déployés pour l'amélioration de la sécurité alimentaire au Canada et à l'étranger. La mise en oeuvre efficace du Plan d'action relève non seulement du gouvernement du Canada, mais aussi des Canadiens eux-mêmes.

¹ Dans le présent document, « société civile » désigne des organisations et des associations formées à des fins sociales ou politiques, et dont la création et le mandat ne relève pas des gouvernements. On y retrouve des organismes non gouvernementaux, des syndicats, des coopératives, des églises, des organisations communautaires, des institutions d'enseignement, et des associations de gens d'affaires.

² *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire : un suivi du Sommet mondial de l'alimentation et hyperliens disponibles sur Internet à <http://aceisl.ncr.agr.ca/misb/fsb/fsap/fsapf.html>*

La surveillance de la mise en oeuvre du Plan d'action incombe au tout nouveau Bureau de la sécurité alimentaire (BSA), situé dans la Division des programmes et affaires multilatérales de la Direction générale des services à l'industrie et aux marchés à Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le BSA coordonne l'information sur la sécurité alimentaire, surveille la mise en oeuvre du Plan d'action et fait rapport au CSAM sur les progrès réalisés. Il lui incombe également de faciliter le contact entre les intervenants Canadiens qui veulent faire avancer le dossier de la sécurité alimentaire.

II PRIORITÉS DU CANADA EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

2.1 Contexte canadien

La situation alimentaire

Les Canadiens ont la chance de vivre dans un pays où ils peuvent dans l'ensemble jouir de la paix, de l'exercice de la démocratie et du respect des droits de la personne. Il existe au Canada des mécanismes de protection des droits civils et des droits de la personne. De plus, la présence de médias de masse forts et indépendants favorise la liberté d'expression sur les dossiers d'intérêt public.

Grâce à des programmes nationaux de sécurité sociale qui leur assurent un soutien du revenu et à des services sociaux essentiels, comme les soins de santé et le développement des ressources humaines, les Canadiens peuvent combler leurs besoins fondamentaux et améliorer leurs conditions de vie. En faisant preuve d'une saine administration économique, le gouvernement possède les ressources qu'il peut consacrer à ces programmes tout en favorisant l'essor économique général. Les valeurs traditionnelles canadiennes, comme une croissance économique générale et la justice sociale, sont des conditions essentielles à la sécurité alimentaire.

En tant qu'un des principaux producteurs et exportateurs mondiaux de produits alimentaires, le Canada bénéficie d'un système agroalimentaire bien structuré. L'approvisionnement alimentaire est sûr, stable, abondant, de grande qualité et disponible à des prix abordables. Cela est attribuable, d'une part, aux ressources de base abondantes que possède le Canada, soit l'eau douce, les forêts, les terres arables, les ressources marines, les minéraux et l'énergie et, d'autre part, à une industrie agroalimentaire efficace et productive, qui a toujours contribué à la prospérité du pays. Les Canadiens sont des chefs de file au chapitre de la recherche et du développement agricoles, et leur expertise est reconnue dans les domaines comme les pratiques de l'agriculture durable, les coopératives, la biotechnologie et l'exploitation durable des forêts. Le Canada a grandement contribué à la sécurité alimentaire mondiale en faisant bénéficier les autres pays de son expertise. En fait, il a reçu la médaille *Agricola*³ dernièrement, en reconnaissance de cette contribution.

³ En octobre 1999, le Très honorable Jean Chrétien, Premier ministre du Canada, recevait cette médaille du Dr Jacques Diouf, directeur général de la FAO.

Les Canadiens exposés à l'insécurité alimentaire

Le Canada se range parmi les nations où le revenu moyen et l'approvisionnement alimentaire par habitant sont les plus élevés au monde et parmi celles où la part du revenu consacrée à l'alimentation est la plus faible. La grande majorité des 31 millions de Canadiens ne souffrent donc pas de la faim. Toutefois, certains segments de la population sont plus exposés à l'insécurité alimentaire que d'autres, comme en témoignent un certain nombre d'études sur l'utilisation des banques d'alimentation, la pauvreté et l'apport alimentaire. Même si elles ont permis d'établir un seuil de vulnérabilité, les études ne fournissent pas de mesure nationale précise et détaillée de l'insécurité alimentaire.

On sait que la pauvreté est l'un des nombreux facteurs nuisant à l'accès à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante au Canada. Peu importe sa définition précise et malgré des efforts constants pour l'enrayer, la pauvreté demeure une réalité et un sujet de préoccupation au Canada.

Au Canada, la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire apparaît généralement chez les personnes à faible revenu, qui sont incapables de subvenir à leurs besoins alimentaires sans compromettre d'autres besoins fondamentaux. C'est souvent le lot des gens dont le revenu n'est pas garanti ou est insuffisant, qui sont sans emploi ou dont le niveau de scolarité est bas. Les groupes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire au Canada incluent les Autochtones, les mères célibataires et leurs enfants, les personnes handicapées, les nouveaux immigrants et ceux qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. De plus, les personnes qui ont du mal à accéder à des services sociaux adéquats, comme les sans-abri ou les personnes isolées socialement, les personnes âgées et les personnes souffrant d'un handicap physique ou mental ou de maladie aiguë ou chronique, sont aussi considérées comme étant vulnérables.

Malgré certaines améliorations, les indicateurs socioéconomiques et de santé dans les collectivités autochtones sont bien inférieurs à ceux qui s'appliquent à bien d'autres Canadiens. De plus, le taux de croissance des populations autochtones est deux fois plus élevé que pour l'ensemble de la population canadienne. La situation est particulièrement préoccupante, car de nombreux autochtones du Canada, en particulier dans les collectivités éloignées, manifestent plusieurs des aspects de l'insécurité alimentaire ou tous, en raison de la faiblesse de leurs revenus, des risques pour la santé liés à la pollution de leurs sources d'approvisionnement alimentaire traditionnelles, des problèmes de qualité associés à des pratiques inadéquates d'expédition et de manutention des aliments commerciaux et de préparation de ceux-ci à la maison, ainsi qu'à des interruptions de l'accès dues à des arrêts de l'expédition et à une évolution des habitudes migratoires des animaux. Les aliments commerciaux coûtent cher, de même que le matériel de pêche et de chasse. Le passage d'une société de chasseurs-cueilleurs à une société qui doit payer en argent sonnait présente des défis uniques pour les collectivités autochtones.

2.2 Priorités canadiennes

Le *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire* expose le point de vue du Canada sur le dossier complexe de la sécurité alimentaire. Il précise les principales préoccupations, ainsi que les objectifs détaillés pour chacun des engagements de la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire et du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation. Comme le Canada a déjà mis en oeuvre un nombre important de politiques et de programmes à l'appui des objectifs du Plan d'action du SMA, le Plan d'action du Canada sert uniquement à mettre en relief les domaines dans lesquels les Canadiens croient que l'on devrait accentuer les efforts de promotion de la sécurité alimentaire tant au pays qu'à l'étranger. Les priorités canadiennes établies pour les engagements 1, 2, 5 et 7 sont présentées ci-après, mais pas nécessairement en ordre d'importance.

PRIORITÉ 1 : LE DROIT À LA NOURRITURE -- Elle réitère la croyance du Canada dans l'importance de ce droit pour la sécurité alimentaire et elle souligne la nécessité de mieux définir ce droit ainsi que les mesures à prendre pour l'exercer. Ces mesures comprennent l'appui de la société civile à l'égard du *Code international de conduite sur le droit des personnes à une alimentation adéquate*, et la participation de tous les secteurs aux efforts nationaux et internationaux visant à clarifier la signification du droit à la nourriture en vue de son exercice progressif et intégral.

PRIORITÉ 2 : LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ -- Elle constitue un élément important de la stratégie des mesures intérieures et internationales qui s'attaque à l'insécurité alimentaire. Elle repose sur la notion suivante : une condition clé de la sécurité alimentaire est l'accès à des ressources suffisantes pour acheter de la nourriture ou pour la produire. Les mesures nationales visent l'amélioration des conditions sociales, en particulier des programmes s'adressant aux segments les plus vulnérables de la population. Les mesures internationales dépendent de la détermination du Canada de réduire la pauvreté, dans le cadre de son programme d'assistance au développement. Ces mesures comprennent l'objectif visant à consacrer au moins 25 p. 100 de l'Aide publique au développement (APD) aux investissements dans les besoins humains fondamentaux, notamment l'alimentation et la nutrition, l'éducation et les soins de santé primaires. Le Plan réaffirme aussi la détermination du Canada d'engager les citoyens dans le processus d'élaboration de politiques et de programmes de lutte contre la pauvreté.

PRIORITÉ 3 : LA PROMOTION DE L'ACCÈS À UNE NOURRITURE SALUBRE ET NUTRITIVE -- Elle est perçue comme un élément vital de la sécurité alimentaire. Dans les pays en voie de développement (PVD), l'apport complémentaire de micronutriments et de vitamines contribue à une meilleure nutrition. L'allaitement est également considéré comme étant crucial pour la santé et la nutrition des nourrissons du monde entier. Au Canada, l'engagement à cet égard se manifeste par des mesures de soutien qui visent à appuyer les mères au travail, les programmes hospitaliers, les soins de santé destinés aux mères et aux enfants et que d'autres initiatives à l'appui du *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel*. Au-delà de la promotion et de la protection de l'allaitement et des autres conditions de sécurité alimentaire, les méthodes de soins à l'enfant et les mesures de santé et d'éducation s'avèrent primordiales pour la sécurité nutritionnelle des mères et des enfants, en particulier dans les PVD), mais aussi ailleurs.

PRIORITÉ 4 : L'INNOCUITÉ DES ALIMENTS -- Elle souligne l'existence des nouvelles menaces pour l'approvisionnement alimentaire de la planète, du fait de l'essor rapide et de la forte pénétration d'aliments nouveaux et exotiques provenant de nombreux partenaires commerciaux et qui peuvent mettre en danger la sécurité et la santé; du fait des contaminants de l'environnement, notamment dans les sources traditionnelles de nourriture du Grand Nord canadien, qui menacent aussi la sécurité; et du fait des urgences ou des cataclysmes, qui peuvent causer des problèmes de contamination par les produits chimiques dangereux ou les microorganismes pathogènes, par exemple. En outre, l'ignorance des méthodes de préparation et d'entreposage des aliments est considérée comme une menace, principalement à l'échelle des ménages. Les mesures visant un approvisionnement et une manipulation sûrs des aliments font appel à la sensibilisation plus poussée du public, à l'étiquetage adéquat des produits, à l'évaluation approfondie de la biotechnologie, à l'amélioration des méthodes de surveillance et à des partenariats multisectoriels plus solides.

PRIORITÉ 5 : LES MÉTHODES TRADITIONNELLES D'OBTENTION DE LA NOURRITURE DES AUTOCHTONES ET DES COLLECTIVITÉS CÔTIÈRES -- Cette priorité reconnaît l'importance de la chasse, de la pêche, de la cueillette, du troc et des échanges pour la sécurité alimentaire de nombreuses collectivités du Canada et d'ailleurs. En partageant leur sensibilisation aux aliments traditionnels et leur savoir des pratiques d'exploitation durable des ressources naturelles, les peuples autochtones peuvent contribuer grandement à l'atteinte de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation. Les mesures visant la réduction des contaminants de l'environnement, la gestion durable des ressources (y compris les ressources halieutiques) et l'apport complémentaire adéquat au moyen d'aliments commerciaux de haute qualité raffermissent l'accès de ces communautés aux aliments.

PRIORITÉ 6 : LA RECONNAISSANCE DE LA PAIX COMME CONDITION PRÉALABLE À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE -- Elle souligne la nécessité d'un accès sûr et sans danger aux moyens de production, plus particulièrement aux terres arables et aux eaux exploitables. Les mesures relevant de cette priorité renforcent les mesures d'urgence, la prévention des conflits, l'édification de la paix et l'état de préparation aux catastrophes au Canada et à l'étranger.

PRIORITÉ 7 : UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE -- Cette priorité désigne la nécessité d'avoir un ensemble complet d'indicateurs convenus pour déterminer la nature, l'étendue et l'évolution de l'insécurité alimentaire, à la fois pour trouver des solutions convenables et pour en contrôler l'efficacité. Le Plan prévoit la collaboration entre le gouvernement et la société civile à l'élaboration d'indicateurs pour les systèmes nationaux et internationaux et à leur emploi à des fins de surveillance.

III RAPPORT DE LA MISE EN OEUVRE AU CANADA

3.1 Engagement un : Un environnement propice

Sensibilisation de la population

Depuis le Sommet mondial de l'alimentation, le Canada a mis les bouchées doubles pour sensibiliser les Canadiens à la sécurité alimentaire et appuyer les projets visant à accentuer la participation de la population à l'atteinte de cet objectif au sein des collectivités.

La Journée mondiale de l'alimentation est devenue un événement bien connu au Canada, et diverses organisations participent activement à l'éducation de la population canadienne. Le Canada a choisi cette journée importante en 1998 pour lancer le *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire* durant la tenue de célébrations parrainées par OXFAM-Canada qui compte parmi les organismes non

gouvernementaux les plus actifs au Canada. À l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation de 1998, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), en collaboration avec OXFAM-Canada, a organisé un débat public sur la sécurité alimentaire et sur la pauvreté. De son côté, la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) a lancé, en 1999, une campagne médiatique sur la Journée mondiale de l'alimentation afin d'amener les membres du Parlement canadien à constater les coûts réels des aliments au Canada; elle a, en outre, publié des articles dans des journaux ruraux sur des questions de sécurité alimentaire. La FCA continuera d'élaborer un programme d'activités pour la Journée mondiale de l'alimentation en mettant l'accent sur l'éducation des hommes politiques et des Canadiens vivant en milieu rural.

Le CRDI a aussi lancé un certain nombre d'activités conçues pour sensibiliser les gens à la sécurité alimentaire et favoriser le débat à ce sujet, en espérant que de telles discussions aboutiront à l'identification de projets de recherche et de développement pertinents et à la formulation de politiques appropriées. Voici deux exemples récents de telles activités :

- La publication en direct du document intitulé : *Urban Agriculture and Food Security in Canada: A survey of Canadian Non-Governmental Organizations by Life Cycles (1999)*⁴ qui donne un aperçu des efforts actuellement déployés par des collectivités pour mettre au point des systèmes alimentaires justes et durables.
- Un livre intitulé *For Hunger-proof Cities: Sustainable Urban Food Systems (1999)*, qui analyse les systèmes alimentaires locaux actuels et les moyens de les améliorer pour, du même coup, accroître la disponibilité et l'accessibilité des aliments pour les citoyens. Les autres sujets qui y sont abordés sont : l'agriculture soutenue collectivement; la collaboration entre les populations urbaines et rurales; les structures de commercialisation et de distribution des aliments et leur contribution au soulagement de la faim dans les villes; et le rôle des systèmes d'alimentation d'urgence.

Santé Canada a redoublé d'efforts pour intégrer l'éducation sur la sécurité alimentaire à ses projets communautaires. La formation des infirmières en santé communautaire et des nutritionnistes sur les questions de sécurité alimentaire a été enrichie grâce à des ateliers, des programmes collégiaux et des partenariats entre les comités autochtones et non autochtones.

Participation du public et dialogue

Le Canada croit fermement en la nécessité d'encourager le dialogue sur les questions de sécurité alimentaire, car il entraînera une réflexion politique et donnera lieu au changement. Nous accordons la plus haute priorité à la participation de tous les segments de la population et à la représentation des besoins et priorités de tous. Les partenariats sont devenus des atouts majeurs dans pratiquement tous les secteurs d'activité du gouvernement, le secteur privé et les organismes non gouvernementaux devenant des intervenants à part entière et souvent les premiers agents de prestation des programmes et des services. Il est donc primordial d'inviter la population au dialogue et de l'inciter à participer dès les premiers stades de l'élaboration des programmes. Pendant la période visée par le rapport, un bon nombre d'initiatives importantes ont été prises.

⁴ Disponible à l'adresse http://www.idrc.ca/cfp/rep25e_html

- Au niveau des politiques, la Direction des aliments de Santé Canada a établi le cadre stratégique du programme d'alimentation, qui oriente clairement la participation des intervenants à l'élaboration des politiques.
- À l'échelle provinciale, divers grands forums sur la santé ont permis d'aborder la question de la sécurité alimentaire. Au Québec, par exemple, des tables rondes et des conférences ont été organisées avec des partenaires et intervenants locaux. Du financement a, par ailleurs, été accordé à des projets d'évaluation de l'impact de récentes interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire. Plusieurs régions ont alors dressé leur propre plan d'action pour la sécurité alimentaire et elles ont créé des coalitions pour le promouvoir.
- À l'échelle communautaire, la sécurité alimentaire a été intégrée à bon nombre de projets. Ainsi, un colloque régional multidisciplinaire, regroupant des travailleurs de la santé, comprenait un atelier sur l'insécurité alimentaire et les stratégies destinées à l'enrayer.

Le droit à une nourriture adéquate

La société civile canadienne s'est efforcée de clarifier le droit à la nourriture et de déterminer comment respecter, protéger et concrétiser ce droit. Bien qu'elle oeuvrât plutôt sur la scène internationale, la Banque de céréales vivrières du Canada a, dans le cadre de son travail de définition du droit à une nourriture adéquate, co-parrainé une étude qui analyse les effets de la législation provinciale et fédérale concernant la sécurité alimentaire nationale. Ces renseignements ont été partagés avec les organisations de la société civile intéressées aux aspects nationaux du droit à une nourriture adéquate.

3.2 Engagement deux : Accès à la nourriture

Pauvreté et insécurité alimentaire

Le Canada accorde énormément d'importance au développement social⁵ et à sa pertinence pour la sécurité alimentaire. Les programmes sociaux nationaux visent à soutenir le revenu des personnes vulnérables et à les aider à satisfaire leurs besoins fondamentaux. En outre, ils sont destinés à fournir à l'ensemble des Canadiens des services de base tels que les soins de santé.

⁵Dans le document qu'il a présenté en juillet 1999 au Secrétaire général des Nations Unies sur la mise en oeuvre des recommandations du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, en 1995, le Canada donne une description précise de sa stratégie sociale actuelle. (Voir :<http://www.dfait-maeci.gc.ca/human-rights/summit-e.asp>).

Ces dernières années, les efforts visant à réduire la dette et à assainir la situation financière des pouvoirs publics ont obligé ces derniers à réexaminer les programmes et à mieux cibler les groupes vulnérables. Malgré la reprise de l'économie canadienne, il y a encore des gens qui sont beaucoup plus pauvres que les autres et qui, de ce fait, sont prédisposés à l'insécurité alimentaire. Pour pouvoir les aider, tous les paliers de gouvernement tentent de réaliser l'équilibre entre les injections de fonds destinés à des fins sociales et une gestion financière prudente. Cette restructuration a des conséquences directes sur la réduction de la pauvreté et la justice sociale et, par ricochet, sur la sécurité alimentaire. Pour pouvoir continuer d'aider les Canadiens à résoudre ces problèmes, il faudra assurer des investissements sociaux adéquats, faciliter l'utilisation efficace de ressources limitées et faire participer tous les intéressés, tout particulièrement les plus vulnérables, au processus décisionnel. L'un des grands défis consiste à faire en sorte que tous les Canadiens aient accès aux services essentiels, peu importe où ils vivent au pays.

Participation de la société civile

Il est entendu que tous les segments de la société canadienne ont un rôle à jouer dans la réduction de l'insécurité alimentaire au Canada. Il est également entendu que les partenariats sont la clé du succès. Compte tenu de l'importance du rôle de la société civile canadienne dans les réformes d'ordre social, politique et économique, le gouvernement a constamment cherché à faire participer à la formulation des politiques publiques touchant le système de sécurité sociale du Canada. Parmi les initiatives récentes, citons :

- Des consultations nationales regroupant des ministères fédéraux et des représentants de tous les éléments de la société civile, afin de passer en revue la mise en oeuvre des engagements en matière de développement social pris lors du Sommet mondial pour le développement social (SMDS) de 1995. Ces consultations serviront à faire connaître les positions du Canada en prévision du SMDS + 5 qui aura lieu en juin 2000 à Genève.
- Une conférence internationale sur *Les meilleurs programmes d'aide pour les jeunes les plus susceptibles de connaître le chômage* organisée en juin 1999 par le ministère du Développement des ressources humaines (DRHC), au nom du gouvernement fédéral. Cette conférence a réuni des représentants de tous les paliers de gouvernement, des intervenants auprès des jeunes et des clients, et des représentants des secteurs privé et universitaire.
- Des partenariats initiés par DRHC avec un certain nombre d'intervenants, notamment des Autochtones, des organisations bénévoles, des organismes privés et des associations préoccupés par l'alphabétisation et à l'apprentissage, ainsi qu'aux jeunes.

Pauvreté des enfants

Les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral collaborent, depuis 1997, à l'élaboration de nouvelles démarches visant à assurer le bien-être des enfants et, plus précisément à enrayer l'épineux problème de la pauvreté chez les enfants. Le rapport intitulé *Plan d'action national pour les enfants : Élaboration d'une vision commune*, issu de cette collaboration entre les gouvernements et les organisations autochtones nationales, décrit les objectifs nationaux, les orientations stratégiques et l'engagement de mesurer les résultats et les progrès. Le document cerne les possibilités de collaboration, notamment dans les domaines de l'aide aux parents et du renforcement des familles, de l'amélioration du développement de l'enfant dès la petite enfance, de la satisfaction des besoins de la population croissante des jeunes Autochtones, de la mise en place de programmes d'apprentissage dès le bas âge et la poursuite de ces

activités éducatives, ainsi que de la création de collectivités sûres et solidaires. Le travail de collaboration dans ces secteurs se poursuit.

En juillet 1998, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont lancé la *Prestation nationale pour enfants (PNE)*. Ce programme permet d'augmenter non seulement le niveau d'aide au revenu et les autres prestations et services fournis aux familles à faible revenu, mais aussi celui de la participation des parents au marché du travail. La nouvelle approche adoptée repose sur le régime fiscal général pour aider financièrement les enfants, plutôt que sur l'adoption d'un modèle de bien-être social fondé sur l'évaluation des besoins.

En juillet 2000, la mise en place de la PNE qui s'ajoute à la Prestation fiscale pour enfants sera achevée. Les prestations accrues disponibles à ce moment-là aideront 1,4 million de familles canadiennes à faible revenu et, par le fait même, quelque 2,5 millions d'enfants. Le gouvernement du Canada fera un autre investissement majeur dans la PNE en juillet 2001.

Grâce à cette augmentation des prestations fédérales, les *gouvernements provinciaux et territoriaux pourront diminuer leurs paiements d'assistance sociale aux familles avec enfants. Ils pourront ainsi réinvestir les fonds libérés dans de nouveaux programmes destinés aux familles à faible revenu, en offrant notamment une aide au revenu, de nouvelles prestations d'assurance-maladie, des garderies, des services à la petite enfance et des services pour les enfants à risque. Les familles bénéficiaires de l'aide sociale continueront de recevoir des gouvernements un niveau d'aide au moins égal à ce qu'elles recevaient selon les dispositions précédentes. Les Autochtones vivant dans les réserves profiteront aussi du réinvestissement des montants épargnés en vertu de la Prestation nationale pour enfants.

Au total, le gouvernement canadien a fourni 1,7 milliard de dollars par année de prestations supplémentaires, ce qui s'est traduit par des prestations pour enfants plus élevées pour les familles à faible revenu qui sont sur le marché du travail et ce, afin de les aider à sortir du cycle de la pauvreté. Il a, en outre, réinvesti 500 millions de dollars dans une vaste gamme de suppléments de revenu et de services tels que les garderies, les prestations d'assurance-maladie supplémentaires et les programmes de nutrition qui sont assurés par les provinces, les territoires et les Premières nations⁶.

Personnes handicapées

En 1996, le Canada a déterminé que les personnes handicapées constituaient une priorité nationale pour le renouveau de la politique sociale. Depuis lors, il a lancé un certain nombre d'initiatives clés, décrites ci-après.

- La publication, en 1998, de *À l'unisson : Une approche canadienne concernant les personnes handicapées*, a procuré la première vision conjointe et le premier cadre stratégique visant à favoriser l'équité et l'intégration des personnes handicapées à tous les aspects de la société

⁶ Terme utilisé pour décrire les Autochtones ou leurs collectivités. De plus en plus utilisé en remplacement des termes " Indien " et " bande "

canadienne. Les gouvernements ont également convenu des principaux éléments d'un cadre de responsabilité et du service d'information sur Internet, *Disability Links*.

- Ensemble, les régimes de pensions du Québec et du Canada représentent la plus importante source de prestations d'invalidité au pays. Le gouvernement fédéral vient de lancer, dans son *Programme d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC)*, un programme de réadaptation professionnelle pour mieux aider les personnes qui tentent un retour au travail.
- L'initiative fédérale *Aide à l'emploi pour les personnes handicapées* est un programme à frais partagés au moyen duquel les administrations fédérale, provinciale et territoriale aident les personnes handicapées à se préparer à occuper un emploi, à l'obtenir et à le conserver. Par sa souplesse, cette disposition encourage les provinces et les territoires à élaborer des programmes et des services adaptés à leurs priorités et qui leur permettent de répondre aux besoins uniques des personnes handicapées en matière d'emploi.
- Le gouvernement du Canada a, en outre, mis en place un *Fonds d'intégration* pour les personnes handicapées et a augmenté ses subventions à l'éducation postsecondaire, afin de mieux reconnaître les coûts liés aux handicaps.
- Les Autochtones qui vivent dans les réserves et en dehors de celles-ci, ont une plus grande incidence de handicaps que tout autre groupe. Compte tenu de leur situation particulière et de la forte incidence des handicaps dans ce groupe, un Secrétariat pour les Autochtones handicapés a également été créé. On veut ainsi leur assurer l'accès aux programmes du marché du travail et informer les partenaires Autochtones de ce marché de ce que peuvent accomplir les Autochtones handicapés.

Canadiens autochtones

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont adopté de nouvelles stratégies pour répondre aux besoins des Autochtones vivant en ville, pour promouvoir le développement d'entreprises économiques, pour créer des stratégies en ressources humaines adéquates et pour répondre aux besoins en matière de santé, pour n'en nommer que quelques-uns. La caractéristique commune la plus importante de ces démarches est qu'elles font directement participer le gouvernement aux processus d'autonomie gouvernementale des Autochtones et des Premières nations.

En 1995, le gouvernement fédéral a reconnu l'autonomie gouvernementale comme un droit autochtone inhérent en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et a annoncé une nouvelle politique prévoyant la protection constitutionnelle des droits à l'autonomie gouvernementale en tant que droits issus des traités.

La nouvelle démarche a mené à une augmentation marquée des négociations. En 1998, 85 séries de négociations étaient en cours simultanément. L'*Accord final Nisga'a*, conclu en Colombie-Britannique, est un exemple récent des résultats de ces négociations. Il s'agira du premier traité au Canada à établir des dispositions d'autonomie gouvernementale intégrale, notamment l'autorité juridique du gouvernement Nisga'a et les liens entre les lois fédérales, provinciales et Nisga'a.

La création, en 1999, du territoire du *Nunavut*, qui est devenu le troisième territoire du Canada, en tant que territoire distinct ayant son propre gouvernement, répondait à une aspiration de longue date des Inuit de l'Est et du Centre de l'Arctique de contrôler leur propre destinée. La région du Nunavut compte majoritairement une population Inuit; cette dernière exercera donc une influence prépondérante au sein d'un gouvernement élu par tous les résidents du Nunavut, tant les Inuit que les non-Inuit.

Rassembler nos forces : Plan d'action pour les Autochtones du Canada, la réponse du gouvernement à la Commission royale de 1996 sur les peuples autochtones, renforce l'engagement pris par le gouvernement à l'égard de la réconciliation et de mesures concrètes envers l'amélioration de la santé et les conditions sociales des Autochtones et l'accroissement de leur participation à la société canadienne. On a entrepris, en avril 1999, un engagement quinquennal à l'égard d'une *Stratégie de développement des ressources humaines autochtones*. Cette stratégie d'emploi⁷, déjà en place, intègre maintenant tous les programmes, y compris les programmes à l'intention des Autochtones vivant dans les villes et à l'extérieur des réserves, des jeunes, des handicapés et des enfants (garde), afin de favoriser la participation des Autochtones à la population active. Des accords de contribution ont été signés avec des organisations autochtones régionales pour qu'elles conçoivent et mettent en place leurs propres programmes du marché du travail.

L'Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations a pour vocation de surmonter un problème majeur pour les parents autochtones en fournissant des soins aux enfants abordables de qualité aux collectivités des Premières nations et aux Inuits. Avec un meilleur accès aux services de garderies, les parents Autochtones seront mieux mis en mesure de travailler ou d'acquérir une formation pour améliorer les perspectives financières de leurs familles.

Exploitée dans les réserves et les collectivités Inuit, cette initiative, à l'origine, était censée créer 4300 nouvelles places en garderie et en améliorer environ 1700, pour un total de 6000 places de garderie de qualité. Non seulement cet objectif a-t-il été atteint, mais il a été dépassé de 30%, car on a créé 4800 places et amélioré 2900 places de plus.

L'Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations fait corps avec la *Stratégie de développement des ressources humaines autochtones* depuis avril 1999. Des places de garderie en plus ont été créées, comme la nouvelle stratégie ajoute cinq millions de dollars par année aux 36 millions de dollars par année existant dans le cadre du financement en cours. DRHC fournira un total de 205 millions de dollars pour la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations au cours des cinq prochaines années (1999 à 2004).

Emploi des jeunes

Au cours des dernières années, les divers paliers de gouvernement du Canada ont mis en place un large éventail de nouveaux programmes socio-économiques visant à répondre aux besoins spéciaux des jeunes. On a surtout voulu faciliter la transition de l'école au marché du travail et aussi, aider les jeunes à acquérir une expérience de travail, et ce, en lançant les programmes suivants :

⁷ Résultats des programmes visant à faciliter l'accès au marché du travail pour les Autochtones : en 1997-1998, 5 000 clients ont rempli une intervention, 2 300 ont trouvé un emploi, dont 54 % étaient des hommes, 47 % des femmes et, 45 %, des jeunes. En 1998-1999, 19 500+ ont rempli 36 700 interventions, 6 700 ont trouvé un emploi, dont 50 % étaient des hommes, 39% des femmes (le reste non déclaré) et 53 %, des jeunes.

- La *Stratégie emploi-jeunesse (SEJ)* du Canada, lancée en 1997, procure aux jeunes sans emploi ou sous-employés une expérience de travail, les aide à parfaire leurs compétences, fait en sorte que les jeunes aient accès à des renseignements pertinents sur le marché du travail et élargit l'accès des jeunes aux possibilités d'apprentissage. Grâce à des projets de service communautaire, la Stratégie aide quelque 30 000 jeunes Canadiens à acquérir une expérience de travail. Ces projets comprennent des initiatives pour les jeunes qui sont confrontés à de multiples obstacles en matière d'emploi; des stages axés sur le commerce et le développement international et les sciences et la technologie; ainsi que des initiatives pour aider les jeunes Autochtones. La Stratégie procure en outre des emplois d'été à 60 000 étudiants. Mais avant tout, elle aide les jeunes qui sont confrontés à de multiples obstacles socio-économiques. Ce sont ces jeunes qui sont les plus menacés de chômage et, parfois, d'exclusion sociale et économique.
- La Fondation des bourses du millénaire du Canada, annoncée dans le budget de 1998, a été créée pour gérer un fonds de 2,5 milliards de dollars du gouvernement canadien; elle accorde des bourses à des étudiants sur la base du besoin financier et du mérite. Quelque 100 000 étudiants reçoivent maintenant des bourses chaque année pour financer leurs études post-secondaires menant à un diplôme ou un certificat de premier cycle.
- La Stratégie d'emploi pour les jeunes en milieu rural, lancée en 1998, est un programme de 35 millions de dollars étalé sur quatre ans. Elle vise à rehausser l'employabilité des jeunes vivant en milieu rural et à encourager un climat favorisant la création d'emplois et les possibilités d'affaires dans les régions rurales de l'Ontario. La Stratégie investit dans les projets menés dans le cadre d'alliances et de partenariats ruraux visant à améliorer l'employabilité des jeunes Ontariens de 15 à 29 ans vivant en région rurale.

Les sans-abri

Les sans-abri représentent un problème de plus en plus criant au sein de la société canadienne. Le gouvernement du Canada a répondu à la situation des « sans-abri » en augmentant le financement des programmes existants et en offrant des installations fédérales comme abris d'urgence.

Mais surtout, le 23 mars 1999, le ministre du Travail a été nommé responsable de la coordination de la *Réponse fédérale aux sans-abri*. On a en outre créé un *Secrétariat national pour les sans-abri*, chargé de travailler de concert avec les ministères fédéraux offrant des programmes et services pouvant avoir un impact sur les sans-abri.

Le ministre responsable du dossier a effectué, sur une période de six semaines, des visites communautaires dans un certain nombre de villes du Canada afin d'en apprendre davantage sur l'envergure et la nature du problème. On a trouvé des pratiques optimales et de nouvelles idées, des organisations ont bien accueilli l'idée de travailler en partenariat avec le gouvernement du Canada et on a souligné certains programmes fédéraux actuels d'aide à la population des sans-abri à ceux qui n'étaient pas au courant de leur existence. De plus, des rapports municipaux et provinciaux ont été préparés pour que l'ensemble du problème soit mieux compris et mieux cerné.

Accès à des aliments sûrs et nutritifs

Salubrité des aliments

Le Canada veille continuellement à ce que les magasins d'alimentation et les établissements de restauration soient approvisionnés en aliments sains et nutritifs. Les nouvelles technologies de la production et de la transformation alimentaires, comme la biotechnologie, ont des effets sur la santé et la salubrité et sont soumises à une évaluation continue. On a mis en place et sans cesse amélioré, au cours des dernières années, des systèmes servant à évaluer l'innocuité des aliments issus des nouvelles technologies.

La création de l'*Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)*, en avril 1997, a amélioré les synergies et accru l'efficacité des programmes fédéraux d'inspection des aliments. L'ACIA collabore étroitement avec Santé Canada et d'autres intervenants à favoriser les progrès dans le secteur de l'agriculture et de la technologie alimentaire, afin d'intégrer ceux-ci au système canadien de production et d'inspection des aliments et d'améliorer l'innocuité et la qualité nutritive des aliments canadiens. On procède à des évaluations approfondies de la salubrité visant tous les nouveaux produits agricoles – notamment ceux issus de la biotechnologie – afin de protéger la santé et la sécurité des humains, des animaux et de l'environnement.

L'ACIA participe activement aux travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour préparer sa réponse à l'invitation des chefs du G8, voulant, d'ici le printemps 2000, un rapport sur les répercussions de la biotechnologie et d'autres aspects de la salubrité des aliments. Le Canada préside le *Groupe de travail sur les aliments nouveaux et les aliments du bétail*, dont les constatations devraient constituer l'élément clé du rapport susmentionné.

Santé Canada s'est également occupé activement de promouvoir des normes élevées en matière de salubrité des aliments et de nutrition. Dernièrement, ce ministère :

- a établi le Règlement sur les aliments nouveaux qui prescrit que les produits issus des nouvelles technologies de transformation des aliments et de la biotechnologie fassent l'objet d'examen avant leur mise en marché;
- a fait la promotion, par l'intermédiaire des agents d'hygiène du milieu (AHM), du recours à des inspections sur les lieux où les aliments sont préparés et à des règlements sur la sécurité alimentaire;
- a mis en place une formation sur la sécurité alimentaire à l'intention de tous les travailleurs communautaires et des participants intéressés à lancer une cuisine communautaire;
- a organisé des ateliers sur la mise en conserve sécuritaire.

Éducation sur la salubrité alimentaire

Le Canada utilise diverses approches pour régler les questions d'innocuité, de qualité et de choix des aliments, notamment le dialogue actif avec les consommateurs. Les projets éducatifs sur la salubrité des aliments sont appuyés par la conclusion des partenariats multisectoriels tels que le *Partenariat canadien pour l'éducation des consommateurs en matière de salubrité des aliments*. Ce partenariat, composé de plus de 60 organisations représentant l'industrie, les consommateurs, les gouvernements et les organismes de l'hygiène de l'environnement, s'efforce de contribuer à la réduction des maladies alimentaires d'origine microbienne que l'on détecte au Canada. De plus, il s'occupe de sensibiliser davantage la population aux méthodes sécuritaires de manipulation des aliments en coordonnant et en offrant des programmes d'éducation en sécurité alimentaire axés sur les consommateurs.

Lancé à l'automne 1998, le programme d'éducation des consommateurs du partenariat, *À bas les BACTéries!*^{MC}, met l'accent sur les méthodes sûres de manipulation des aliments dans la cuisine. Il comporte, entre autres, un supplément servant à enseigner aux enfants l'importance des pratiques d'hygiène dans la cuisine.

Le partenariat a suscité un certain nombre de retombées. Par exemple, de nombreux programmes éducatifs sur la salubrité des aliments et la nutrition ont été mis en oeuvre à l'intention du personnel des services alimentaires des écoles au pays. Les agents d'hygiène du milieu offrent maintenant des cours à l'intention de ceux qui manipulent les aliments, chez les Premières nations.

Surveillance et contrôle

Le Canada cherche à assurer la salubrité des aliments produits au pays et importés. Il investit continuellement dans la mise au point de nouvelles méthodes, tant pour détecter et contrôler la présence d'agents pathogènes et de contaminants chimiques dans les aliments, que pour réduire la contamination des aliments pendant la production ou la transformation. Il poursuit également des programmes convenables de surveillance afin d'évaluer le besoin de nouvelles normes ou d'activités de gestion du risque.

À titre d'exemples de réalisations récentes, citons :

- la méthode rapide RT-PCR (transcriptase inverse-réaction en chaîne de la polymérase), qui a été mise au point pour la détection du virus de l'hépatite A dans les fruits et légumes frais;
- une méthode améliorée et plus sensible a été mise au point et appliquée dans le cas du *Cyclospora*;
- un programme d'intervention dynamique à l'apparition de cas ou d'éclosions de gastro-entérite dans les collectivités des Premières nations, y compris un vaste élément de communication s'adressant à tous leurs professionnels de la santé;
- un *Système d'information sur la santé*, qui fait rapport sur les installations de production alimentaire et sur les éclosions de maladies.

De plus, au cours de la période visée par le rapport, l'ACIA a lancé le *Système intégré d'inspection (SII)*. Il s'agit d'une plate-forme commune concernant l'inspection de tous les produits alimentaires et de la santé des végétaux et des animaux. Il incombe à l'industrie de faire la preuve du respect des exigences réglementaires en mettant en oeuvre des systèmes de gestion de la qualité fondés sur l'évaluation des risques et sur des principes scientifiques comme le système de *l'analyse des risques et de la maîtrise des points critiques (ARMP)*. Les pouvoirs publics sont chargés de vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle de l'industrie.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), avec la collaboration de trois autres ministères du gouvernement fédéral, des trois gouvernements des territoires et de cinq organisations autochtones, coordonne le *Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord*. Ce programme vise à relever et à surveiller les niveaux des principaux contaminants dans les aliments traditionnels des collectivités nordiques, et fait part des risques et avantages associés à la consommation alimentaire traditionnelle pour ces collectivités dans le respect de leur culture.

Renforcer les pratiques d'une saine alimentation

La nutrition pour un virage santé : voies d'action

Le plan national du Canada sur l'alimentation, *La nutrition pour un virage santé : voies d'action* (1996), sert de base à la démarche du Canada en matière d'alimentation; il renferme de nombreuses mesures visant à garantir la sécurité alimentaire et dont l'application constitue une priorité canadienne.

L'une des stratégies clés du plan national du Canada sur l'alimentation consiste à renforcer les habitudes d'une saine alimentation. Bien que le marché canadien soit en mesure de fournir des aliments ayant les caractéristiques nutritionnelles voulues pour une saine alimentation, il faut aussi créer des conditions permettant aux Canadiens de faire des choix éclairés en matière d'alimentation. Depuis le Sommet mondial de l'alimentation, le Canada a accompli beaucoup pour :

- intégrer des services de nutrition aux soins dispensés dans la communauté et à domicile;
- améliorer l'utilité de l'étiquetage nutritionnel;
- assurer une éducation sur l'alimentation adaptée à l'âge dans les écoles;
- insister sur l'acquisition de compétences pratiques pour favoriser des choix alimentaires judicieux;
- promouvoir l'offre accrue d'aliments qui concourent à un régime sain.

Parmi les récentes initiatives intéressantes liées à l'alimentation, citons :

- l'élaboration par Santé Canada d'une nouvelle politique sur l'étiquetage nutritionnel, la mise au point d'un cadre stratégique d'éducation publique connexe étant déjà en cours;
- l'élargissement des programmes de nutrition en vue d'une formation en matière de saine alimentation, de planification de menus, de budget alimentaire et de préparation d'aliments dans les garderies, les programmes « Bon départ », les écoles, les résidences pour aînés et les centres de traitement;
- la disponibilité accrue d'aliments qui concourent à un régime sain, grâce à des programmes de distribution de petits déjeuners et de repas à l'école pour la meilleure santé des enfants. On compte également des programmes de distribution de repas aux personnes du troisième âge, coordonnés par divers groupements communautaires.

Promotion de l'allaitement maternel

Le Canada accorde énormément d'importance à l'allaitement maternel qui représente pour la majorité des nourrissons, la meilleure garantie de sécurité alimentaire, une source alimentaire sûre, assurée, sans danger et nutritionnellement complète. Grâce à l'appui actif de tous les segments de la société canadienne, le nombre de mères qui allaitent et la durée de la période de l'allaitement sont à la hausse, un plus grand nombre d'établissements publics sont reconnus comme « Amis des bébés » et l'alimentation, la santé et le développement de nos nourrissons s'améliorent. Ces dernières années, un certain nombre de comités et de coalitions axés sur l'allaitement maternel⁸ ont vu le jour; ils s'emploient à faire de ce mode d'allaitement une norme culturelle. La Semaine mondiale de l'allaitement maternel fait maintenant l'objet d'une promotion sur l'ensemble du territoire canadien. Ces réalisations peuvent être attribuées à un certain nombre d'initiatives clés décrites plus bas :

- Tous les échelons du gouvernement canadien collaborent avec le Comité canadien pour l'allaitement (CCA) à la mise en oeuvre du *Code international de commercialisation des substituts au lait maternel*.
- *Le Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP)* encourage le recours à l'allaitement au sein et son maintien pendant une longue durée et appuie les efforts visant à mieux faire connaître et accepter l'importance de l'allaitement maternel, auprès des collectivités. Le budget fédéral de 1999 a doublé, pour les trois prochaines années, les ressources attribuées au volet Premières nations et Inuit du programme.
- En novembre 1998, le CCA a lancé la promotion de l'*Initiative Hôpitaux Amis des bébés (IHAB)*, qui vise à créer un climat favorable à l'allaitement maternel au Canada. En juillet 1999, le premier hôpital Amis des bébés⁹ du Canada a été inauguré.

⁸ En 1998, le taux de recours à l'allaitement maternel dans le cadre du *Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP)* était de 78 % (bien au-delà de la moyenne nationale (73%) et loin au-delà du recours à l'allaitement pour les groupes similaires de femmes. En outre, avec les prestations d'assurance-emploi pour le congé parental, annoncées dans le discours du Trône de 1999, selon toute probabilité, le recours à l'allaitement et son maintien pendant une longue durée augmenteront.

⁹ L'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins de Cowansville au Québec

- Dans le Discours du Trône de 1999, on a prolongé les *prestations d'assurance-emploi* pour congé parental et on en a facilité l'accessibilité.

Obtention des produits alimentaires traditionnels par les collectivités autochtones

Accès aux aliments commerciaux

Passer d'une société vivant de chasse et de cueillette à une société fondée sur les échanges monétaires pose des difficultés particulières aux collectivités autochtones du Canada. Avec moins de possibilités de trouver des aliments traditionnels et avec les préoccupations liées à la présence de contaminants de l'environnement dans les aliments, la connaissance des aliments commerciaux (valeur nutritive, goût et mode de préparation) revêt de plus en plus d'importance. Le PCNP et d'autres activités communautaires spéciales contribuent à la recherche et à l'échange d'information précieuse sur les aliments commerciaux.

Le *Service aérien omnibus du Nord*, également appelé « service d'approvisionnement alimentaire par la poste », est un programme fédéral permanent ayant pour objet d'expédier des aliments nutritifs périssables vers les collectivités éloignées du Nord. Le financement maximal du programme a été fixé en 1996 à 15,6 millions de dollars par année. En juillet 1999, ce plafond a été relevé en raison de l'augmentation des coûts et du volume des expéditions.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien travaille avec les administrations provinciales et territoriales, Santé Canada, les organisations autochtones et les détaillants à maximiser les avantages tant alimentaires que sanitaires du *Service aérien omnibus du Nord*. Dans le cadre de l'examen de l'effet du programme, le MAINC a préparé un rapport sur les changements dans l'alimentation et la sécurité alimentaire de deux collectivités inuit, entre 1992 et 1997, dont la publication est prévue pour l'an 2000.

Accès aux aliments traditionnels

De plus en plus d'Autochtones optent pour les aliments commerciaux qui sont plus coûteux et ne comblent pas toujours aussi bien leurs besoins nutritifs que les aliments traditionnels. Le défi à relever pour atteindre la sécurité alimentaire revient à gérer judicieusement l'évolution de ce régime alimentaire de façon à se prévaloir de ce qu'offrent de mieux les deux systèmes, soit le traditionnel et le commercial.

Les agents d'hygiène du milieu, les nutritionnistes et les intervenants se donnent la main pour élaborer des politiques et des activités qui influent sur l'acquisition des aliments traditionnels. La promotion de la consommation de ces aliments ainsi qu'une plus grande sensibilisation à leurs avantages nutritionnels, sanitaires et autres, constituent des volets permanents de leur travail. Ce travail est effectué avec la collaboration de leurs partenaires inuits et des Premières nations qui encouragent également l'approvisionnement en aliments traditionnels par les chasseurs locaux.

Voici un certain nombre d'initiatives récentes favorisant l'accès aux aliments traditionnels :

- Des politiques ont été mises en place afin que les citoyens des Premières nations et les Inuit aient accès à des services d'alimentation traditionnelle dans les installations publiques comme les hôpitaux et les centres de soins de longue durée.
- La promotion des aliments traditionnels dans les séances de formation offertes dans les cuisines collectives.
- Des recherches et des activités de surveillance concernant la salubrité du poisson et du gibier sauvage dans plusieurs parties du nord de l'Alberta. Des services consultatifs en matière d'alimentation sont fournis au besoin.
- Les programmes « *Grandir ensemble* » encouragent la chasse traditionnelle par les plus âgés et les jeunes ainsi que la transmission de ces compétences d'une génération à l'autre.

Programme de transfert des allocations de pêche

Le *Programme de transfert des allocations de pêche* (PTAP), un volet de la *Stratégie sur les pêches autochtones* (SPA), aide les groupements autochtones à parvenir à l'autonomie grâce à la participation aux pêches commerciales. Le PATP facilite le retrait volontaire des permis commerciaux et la délivrance de nouveaux permis aux organisations autochtones admissibles, de façon à ne pas solliciter davantage la ressource. Des fonds peuvent aussi être consentis pour l'achat de bateaux et autres équipements nécessaires aux groupements autochtones pour pêcher. L'admissibilité est restreinte aux organisations autochtones qui ont conclu des accords de pêche avec le MPO dans le cadre de la SPA. Il s'agit là d'un moyen de stimuler les possibilités de développement économique autochtone et de développer les compétences en pêche des collectivités autochtones.

En 1998-1999, le PTAP a été financé à hauteur de 7,4 millions de dollars. Au total, 31 permis commerciaux ont été retirés à l'échelle nationale et 16 ont été délivrés à des groupements autochtones. De plus, 13 navires ont été achetés et mis à la disposition des bandes. Plusieurs groupements autochtones ont pu profiter de l'accès élargi aux pêches commerciales qu'offre ce programme. Comme les permis sont de nature communale, les bénéfices reviennent à l'ensemble de la collectivité. Certains groupements de la côte Ouest peuvent maintenant contribuer à leurs propres programmes de cogestion dans le cadre du PTAP en réinvestissant les profits de leurs permis commerciaux communaux.

Système de surveillance de l'insécurité alimentaire

Indicateurs intérieurs de l'insécurité alimentaire

Pour bien estimer la nature, la portée et la répartition de l'insécurité alimentaire au pays, il faut s'entendre sur un ensemble d'indicateurs nationaux de l'insécurité alimentaire. Divers efforts de collecte de données¹⁰ sont en cours et constituent de précieuses d'information sur différents aspects de la sécurité alimentaire. Ce qu'il faut cependant, c'est un outil valable, constitué d'un ensemble d'indicateurs généralement acceptés qui peuvent servir à suivre l'évolution de la situation de la sécurité alimentaire.

Cependant, avant de mettre au point un tel outil, nous devons d'abord inventorier les indicateurs que nous avons ici au pays et mettre à contribution les systèmes de collecte d'information sur la sécurité alimentaire. Dans cette perspective, en juillet 1999, le Bureau de la sécurité alimentaire a chargé un consultant d'entreprendre une enquête sur les indicateurs existants et les moyens de mesure employés au Canada. Ces résultats ont été résumés dans un rapport intitulé *Food Insecurity in Canada: Developing Indicators for its Measurement*.

¹⁰ À titre d'exemples, citons : les enquêtes sur le panier commercial, les données d'enquête sur la consommation alimentaire, la Fichier canadien sur les aliments nutritifs, la surveillance des produits/des additifs alimentaires après leur mise en marché, les données sur l'inspection des aliments, les données sur les maladies et les enquêtes auprès des consommateurs.

Établissement de renseignements de base

Le Canada procède continuellement à l'établissement de renseignements de base sur les divers aspects de l'insécurité alimentaire. Il s'agit d'établir une surveillance permanente et de veiller à ce que l'information qui en découle soit diffusée et publiée régulièrement. De la sorte, les décideurs et les responsables de programmes pourront incorporer les résultats dans leur travail. Ces enquêtes contribueront également aux efforts de surveillance internationaux.

En 1998, Santé Canada a mis au point un *panier de provision nutritif national (PPNN)* qui permet de déterminer ce que coûte une saine alimentation à une famille canadienne. Ce panier est établi à partir des habitudes actuelles d'achats alimentaires des Canadiens, de recommandations sur la nutrition et de directives sur la saine alimentation; il est le fruit de consultations poussées auprès d'anciens utilisateurs du Panier à provisions nutritif et du Panier à provisions nutritif et économique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

Bien que le coût du PPNN ne soit pas établi à l'échelle nationale, l'application du modèle est en cours dans certaines provinces. L'Ontario a élaboré son propre panier à provisions nutritif qui servira à la promotion et l'appui de l'élaboration de programmes et de politiques visant à accroître l'accès à des aliments sains. Le Manitoba, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve ont fait l'expérience du panier et feront la promotion de certaines variantes. D'autres provinces envisagent également l'utilisation du modèle de PPNN.

Le PPNN est aussi l'un des éléments de la nouvelle *Mesure du panier de consommation (MPC)*. La MPC détermine le taux de pauvreté à partir d'un niveau de vie précis, notamment les aliments, les vêtements, le logement et les transports. Dès janvier 2000, les coûts des éléments de la MPC¹¹ seront établis mensuellement, y compris le PPNN utilisant le protocole d'établissement des prix de l'Ontario.

On a lancé un certain nombre d'autres initiatives afin de mieux faire comprendre les divers types d'insécurité alimentaire, leurs causes et leurs victimes. En voici des exemples récents :

- Le Fonds pour les projets nationaux du PCNP a financé trois projets sur la mise au point d'outils de dépistage des populations vulnérables au chapitre de l'alimentation, notamment les femmes enceintes.
- Par l'intermédiaire du Programme national de recherche et de développement en matière de santé, une étude a porté sur la sécurité alimentaire et sur la vulnérabilité nutritionnelle d'un sous-groupe de bénéficiaire de banques d'alimentation à Toronto.
- Au Nouveau-Brunswick, le ministère de la Santé et des Services communautaires ainsi que le ministère de l'Éducation procèdent actuellement à une collecte d'information de base sur la disponibilité d'aliments dans les écoles.

¹¹ Pour plus d'information sur la MPC, consulter le site Web de Développement des ressources humaines Canada à l'adresse <http://www.hrhc-drhc.gc.ca/arb/publications/bulletin/contentsx.shtml> (volume 4, numéro 2).

- DRHC a rédigé un cadre de travail sur l'insécurité alimentaire en considérant le point de vue des groupes défavorisés. DRHC a donc mené une consultation à l'échelle nationale auprès des groupes intéressés, élaboré une série de questions en vue de fournir une gamme d'indicateurs, puis demandé à Statistique Canada de recueillir les données dans le cadre de l'enquête nationale sur la santé de la population (qui sera disponible au printemps 2000).
- DRHC a conçu un modèle par lequel il étudie les relations entre les conditions de l'insécurité alimentaire, l'insécurité nutritionnelle et la pauvreté alimentaire. Il étudie également ceux qui sont menacés par ces conditions et les conséquences qu'ils subissent. Le Ministère procède à une enquête portant sur la gravité et la durée de l'inquiétude vécue par les foyers à cause du manque d'aliments, les compromis consentis en matière de qualité et l'absorption de quantité insuffisantes d'aliments. Cette enquête permettra aussi de recueillir des données sur les causes de l'insécurité alimentaire ainsi que sur sa périodicité et les stratégies de lutte. Les résultats devraient être connus en l'an 2000.
- Les dix provinces collaborent avec Santé Canada à la réalisation d'enquêtes sur la consommation alimentaire et l'absorption d'aliments nutritifs. Un groupe de travail a été chargé de faire la preuve de la nécessité d'un système de surveillance national permanent et d'en déterminer les besoins.
- La plus récente enquête nutritionnelle menée en Alberta comportait des questions sur la sécurité alimentaire.
- L'enquête sur la santé des collectivités canadiennes évaluera le taux de prévalence de l'insuffisance alimentaire dans les foyers, une fois qu'un échantillonnage aura été effectué à l'échelon infraprovincial.

3.3 Engagement cinq : État de préparation aux mesures d'urgence

Systèmes de gestion des urgences liées aux aliments

Pour faire face aux situations d'urgence, le Canada possède un système bien conçu prévoyant des lois habilitantes, d'importants dispositifs de coordination et du personnel formé à ce type d'interventions. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), de concert avec Santé Canada et les pouvoirs provinciaux, actualisent continuellement nos systèmes afin d'être prêts à réagir aux situations d'urgence naturelles ou provoquées par l'homme et à gérer ces situations.

Plus récemment, les initiatives suivantes ont été lancées :

- L'ACIA a mis sur pied le *Bureau de la salubrité et du rappel des aliments* qui est chargé de procéder au rappel d'aliments. De plus, l'Agence a créé une structure de réaction en cas d'urgence alimentaire

qui se mobilise lorsqu'une urgence nécessite une réaction dépassant les formalités normales des rappels.

- Un *Protocole de réaction aux poussées d'intoxication alimentaire* a été élaboré selon un partenariat entre Santé Canada, l'Agence Canadienne d'inspection des aliments et les provinces et territoires.
- On a élaboré un système de distribution *électronique des alertes alimentaires* qui doivent être expédiées aux agents d'hygiène du milieu sur l'ensemble du territoire canadien puis au personnel clé des collectivités des Premières nations.
- Un manuel de préparation aux situations d'urgence intitulé *Alimentation de secours*, a été mis à la disposition des planificateurs et des intervenants provinciaux et municipaux des services d'alimentation d'urgence. Dans le même ordre d'idée, la brochure intitulée *Des aliments en cas d'urgence* a été mise à la disposition du grand public.
- Des séminaires ont été organisés à l'intention des diététiciens, nutritionnistes, cuisiniers et gestionnaires de services alimentaires des installations publiques (p. ex. les installations de santé, les écoles et les restaurants); ils portent sur la préparation aux catastrophes et la réaction en cas d'urgence alimentaire.
- La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) a préparé un module de planification en cas de catastrophe pour aider les collectivités rurales à se préparer à des catastrophes naturelles et à gérer les opérations afférentes.

Systèmes d'intervention contre les agents microbiens menaçant l'approvisionnement alimentaire

Le Canada continue aussi à accorder une grande priorité à l'élargissement et à l'actualisation du système actuel de lutte contre les agents microbiens menaçant l'approvisionnement alimentaire. Un certain nombre de nouvelles initiatives ont été lancées au cours de la période visée par le rapport.

- L'ACIA a bien progressé dans la mise en oeuvre de nouveaux programmes d'inspection fondés sur le principe de *l'analyse des risques et de la maîtrise des points critiques (ARMPC)*. Ces programmes reposent sur une plus vaste base scientifique que leurs prédécesseurs et confèrent une certaine uniformité et de la cohérence aux modes d'inspection de tous les aliments au Canada. En raison de leur conception et de l'accent mis sur des méthodes claires et des dossiers exhaustifs, il est possible de procéder avec plus d'efficacité à la vérification et au contrôle gouvernementaux. Par exemple, le nouveau Programme de modernisation de l'inspection de la volaille (*PMIV*) représente une amélioration par rapport à l'inspection traditionnelle en ce qu'il institue des contrôles à la ferme, un système ARMPC en direct et la vérification du procédé fondée sur les principes de la vérification.
- Le *Programme de gestion de la qualité révisé* de l'ACIA, élaboré pour l'inspection du poisson, a été mis en oeuvre dans toutes les installations de transformation du poisson du Canada.

- Le *Programme d'amélioration de la salubrité des aliments* de l'ACIA, élaboré pour d'autres aliments, a été mis en oeuvre dans pratiquement tous les établissements canadiens de transformation de la viande sous réglementation fédérale et est graduellement introduit dans d'autres programmes couvrant les denrées.
- Les travaux sur un *code national de la viande*, qui permettront d'élaborer une norme uniforme concernant les établissements de fabrication de la viande sont presque terminés.
- Santé Canada et des intervenants compétents élaborent des lignes directrices canadiennes sur l'innocuité microbiologique des *aliments crus d'origine animale*.

Réglementation des produits de la biotechnologie

Dans son approche fondamentale, le système de réglementation met l'accent sur la protection de la santé humaine et animale et de l'environnement. Bien que l'Agence canadienne d'inspection des aliments soit le principal organisme responsable de la réglementation des produits agricoles, elle n'est pas la seule à être chargée des produits agricoles issus de la biotechnologie. Il incombe à Santé Canada d'évaluer la sécurité des produits alimentaires nouveaux et de fixer des prescriptions en matière de données en vue de l'évaluation de la salubrité de tous les aliments. Ce ministère détermine également les risques et précise les normes qu'observent les inspecteurs d'aliments observent. L'ACIA est chargée des évaluations de la salubrité des végétaux dotés de caractères nouveaux, des aliments du bétail, des produits vétérinaires biologiques et des engrais, y compris ceux qui sont issus de la biotechnologie.

Parmi les plus récentes initiatives dans ce domaine, citons :

- Le *Règlement sur les aliments nouveaux* qui prescrit l'examen avant la mise en marché de produits issus des nouvelles technologies de la transformation alimentaire et de la biotechnologie.
- Le projet de règlement sur l'évaluation environnementale, publié dans la partie I de la Gazette du Canada le 3 juillet 1999. Ce règlement prescrira la réalisation, par Santé Canada, d'évaluations environnementales des nouvelles substances issues de la biotechnologie. Il s'appliquera aux aliments, médicaments et produits de beauté qui sont des micro-organismes, des cellules cultivées ou des animaux ou des végétaux transgéniques ou encore, des produits dérivés de micro-organismes, de cellules cultivées ou d'animaux ou de végétaux transgéniques.
- Le renouveau de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)*. Cette loi en est maintenant aux stades ultimes d'un processus de renouveau, entrepris voilà au moins quatre ans et qui devrait prendre fin au printemps 2000. L'une des modifications d'importance de la loi tient dans ce que, maintenant, elle prescrit que toute législation fédérale encadrant les produits vivants et non vivants de la biotechnologie soit comparable à la LCPE en ce qu'elle imposera la notification et l'évaluation des effets préjudiciables pour l'environnement et la santé humaine avant que le produit ne soit introduit ou fabriqué au Canada. Un comité de ministres (gouverneur en conseil) déterminera si une autre loi n'a pas déjà satisfait à ces conditions et publiera ses résultats, en allouant à la population une période de 60 jours pour se prononcer. Si l'autre loi ne satisfait pas aux critères, elle ne sera pas

inscrite et la LCPE prévaudra. De la sorte, la LCPE établit une norme minimale de protection de la santé humaine et de l'environnement.

IV RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE INTERNATIONALE

Le développement commande le déploiement d'efforts considérables à l'échelle internationale. Il s'agit d'un processus complexe et de longue haleine qui met à contribution tous les habitants de la planète ainsi que les gouvernements et les organismes de tous les niveaux. À l'instar des autres pays industrialisés, le Canada offre une aide au développement sous forme de biens, de services, de transfert des connaissances et de compétences ainsi que de contributions financières.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) est le maître d'oeuvre de la prestation du Programme canadien d'aide publique au développement (APD). L'objectif premier de notre programme d'aide au développement consiste à *favoriser le développement durable de façon à réduire la pauvreté et à concourir à l'avènement d'un plus sûr, plus équitable et plus prospère.*

Nous dispensons cette aide en vue de collaborer avec les PVD et les pays en transition pour qu'ils se dotent des outils qui leur permettront éventuellement de répondre à leurs propres besoins. Pour y arriver, nous concentrons nos efforts dans six domaines prioritaires. En 1997-1998, l'ACDI a réparti ses dépenses dans les postes suivants : satisfaction des besoins humains fondamentaux (38,2 p. 100); droits de la personne, démocratie et saine conduite des affaires publiques (15,2 p. 100); développement du secteur privé (13,8 p. 100); services d'infrastructure (11,4 p. 100); environnement (7,9 p. 100); intégration des femmes au développement (5,0 p. 100); fonds non attribués et autres programmes (8,6 p. 100).

De concert avec ses partenaires des secteurs privé et public du Canada, des PVD ainsi que des organisations et organismes internationaux, l'ACDI soutient des projets d'aide à l'étranger dans plus de cent des pays les plus pauvres du monde. L'APD totale du Canada en 1997-1998 s'est chiffrée à 2,5 milliards de dollars CAN, dont 1,6 milliard sont passés par l'ACDI.

4.1 Engagement Un : Un environnement propice

Participation et démocratie

Un des points forts de l'aide canadienne au développement demeure la prise en compte autant des droits de la personne, élément central de la définition de développement, que de la démocratie et de la saine conduite des affaires publiques, qui jouent un rôle clé dans la réalisation des objectifs de développement. Le Canada estime essentiel que tous les intervenants participent à la formulation des solutions à l'insécurité alimentaire à l'échelle tant de la nation que des collectivités. L'ACDI cherche à favoriser les formules participatives non seulement dans le contexte de l'aide au développement, mais aussi dans la méthode de consultation et de mise en oeuvre qu'elle emploie en collaboration avec la société civile du Canada. L'ACDI consulte depuis très longtemps ses partenaires du secteur privé et du secteur bénévole et cherche sans cesse à améliorer ses façons de procéder dans ce domaine. À titre d'exemples, citons :

En novembre 1999, l'ACDI accueillait la *Première réunion annuelle entre l'ACDI et ses partenaires du secteur privé et du secteur volontaire*. Les participants ont alors assisté à des ateliers et à des séances plénières, portant surtout sur la coopération internationale, notamment sur la pauvreté et la sécurité alimentaire. Ils ont aussi pris part à des entrevues avec des représentants de l'Agence.

En juin 1998, l'ACDI a entamé des consultations sur un document d'orientation qui traitait d'une approche permanente à l'intéressement du public¹² et était destiné à orienter les programmes de l'Agence en matière d'intéressement du public et à inciter ses partenaires à élaborer et à dispenser des projets connexes.

Beijing et le *Programme d'action*

Le Canada reconnaît le rôle fondamental que les femmes jouent dans la sécurité alimentaire et cherche sans cesse à éliminer la discrimination systématique qui est enchâssée dans les lois, les coutumes et les attitudes ainsi que dans les politiques et programmes publics. Il a pris une part active à la Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, qui a eu lieu en 1995 à Beijing, et il a joué un rôle utile dans un grand nombre des gains importants qu'ont réalisés les femmes lors de l'adoption du *Programme d'action*. La Conférence de Beijing a renforcé la détermination du Canada à l'égard de l'égalité des sexes et a fait ressortir l'importance du soutien que le Canada a prodigué dans ce domaine pendant de nombreuses années. Le suivi de la conférence a été important et varié. En voici les faits saillants :

¹² On entend par « intéressement du public » le continuum permettant à des gens de passer d'une sensibilisation de fond à la coopération internationale, à une meilleure compréhension de ce domaine et, en bout de ligne, à des interventions éclairées et à un engagement personnel. Il importe de noter que la « sensibilisation du public » est la première étape de ce continuum et que les « interventions publiques » personnelles ou collectives, ou les deux, en coopération internationale, en constituent la dernière étape et l'objectif le plus souhaitable du processus d'« intéressement du public ». Toutes les activités d'information et de sensibilisation auxquelles se livrent les directions générales de l'ACDI concourent à l'objectif à long terme, qui est d'assurer un appui public « actif » à la coopération internationale.

- La participation du Canada à des conférences régionales en Asie et en Afrique organisées par l'OCDE, qui visaient l'application des plans de mise en oeuvre du *Programme d'action*, et l'appui de l'ACDI aux organismes féminins dans les PVD dans le cadre des activités de suivi de la Conférence de Beijing. Le Fonds d'appui à la politique de promotion de l'égalité des sexes en Amérique centrale a soutenu un certain nombre d'activités qui ont abouti à l'élaboration d'une stratégie pour la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing dans la région.
- Les activités visant à assurer que les politiques et les documents stratégiques de l'ACDI tiennent compte des priorités et des résultats de la Conférence de Beijing. Citons à cet égard la Politique de l'ACDI en matière de réduction de la pauvreté, la Stratégie de santé, la Politique en matière de satisfaction des besoins humains fondamentaux et la Stratégie en faveur des enfants.
- En 1997, l'ACDI publiait le *Guide des indicateurs tenant compte des écarts entre les hommes et les femmes* et, en accompagnement, un manuel sur les projets. Ce guide vise à faciliter l'élaboration et la mesure des programmes et projets qui favorisent l'égalité des sexes. Par ailleurs, on a récemment préparé, dans ce domaine, un cours de formation sur CD-ROM en vue d'aider les partenaires de l'ACDI.
- Le 8 mars 1999, Journée internationale de la femme, l'ACDI a officiellement adopté sa *Politique révisée sur l'égalité des sexes*. Fruit de vastes consultations qu'a menées l'ACDI auprès de ses partenaires du Canada et de l'étranger, la politique actualisée met fortement l'accent sur l'intégration de l'égalité des sexes; pour réaliser cette intégration, on adoptera une approche axée sur les droits et les résultats afin de mieux éclairer les décideurs et les intervenants dans ce domaine.
- Grâce à ses nombreux partenaires (ONG, institutions et secteur privé), l'Agence continue d'appuyer un large éventail d'initiatives qui traitent des principaux domaines de préoccupation décrits dans le *Programme d'action de Beijing*.
- Les *Fonds d'égalité des sexes* de l'ACDI, qui fonctionnent maintenant dans la plupart des régions, constituent un mécanisme stratégique important à la disposition du Canada pour favoriser l'égalité des sexes. Par exemple, dans le cadre d'un programme bénéficiant de l'appui du Fonds régional d'égalité des sexes de l'ACDI, plus de 3 000 femmes de la Colombie, dont des femmes indigènes et des femmes faisant partie de minorités visibles, ont bénéficié de cours de formation en leadership, en négociation, en gestion locale et en éloquence en vue d'acquérir les compétences requises pour se faire élire. Dans les collectivités et régions que l'ACDI aide, la participation politique des femmes s'est accrue de 50 p. 100 entre 1995 et 1997.

Initiative d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE)

En plus de favoriser l'instauration d'un environnement propice à un développement social et démocratique généralisé et donc à la sécurité alimentaire, le Canada facilite la mise en place d'un environnement macro-économique stable dans les PVD et s'inquiète particulièrement de l'obstacle de taille que représente l'endettement pour le développement. Le Canada a pris part à diverses initiatives bilatérales et multilatérales d'amenuisement de la dette depuis que les premières crises d'endettement se sont déclarées à la fin des années 70. Dernièrement,

- Le Canada a activement favorisé la renonciation immédiate à tous les montants restants d'APD dus par les pays pauvres très endettés (PPTE) à des créanciers bilatéraux et a exhorté les pays donateurs à dispenser dorénavant de l'APD aux PPTE sous forme de subventions ou de quasi-subventions. Ces éléments transparaissent dans la récente **Initiative d'allègement de la dette de Cologne qu'ont approuvée les pays du Groupe des sept (G7)**; cette initiative vise à améliorer le cadre actuel en offrant aux PPTE un allègement plus marqué, plus rapide et plus vaste de leur endettement. Le Canada exhorte les pays du G7 à mettre intégralement en oeuvre l'initiative améliorée en faveur des PPTE en visant les pays admissibles au cas par cas, et invite les autres pays créanciers à appuyer cette initiative.
- Les dépenses du gouvernement canadien pour l'exercice 1997-1998 englobaient un montant de 23,5 millions de dollars au titre de la renonciation à l'argent dû par cinq pays de l'Amérique latine, dans le cadre de l'Initiative de conversion de la dette en Amérique latine. L'allègement bilatéral officiel de la dette négocié par le truchement de forums multilatéraux (p. ex. les sommes dues à la Commission canadienne du blé et à la Société pour l'expansion des exportations) s'est établi globalement à 44,5 millions de dollars en 1997-1998.
- Le Canada est favorable à l'allègement multilatéral de l'endettement comme le prévoit l'Initiative en faveur des PPTE. Il a toujours été d'accord pour que l'on vende une petite partie des réserves d'or du Fonds monétaire international (FMI) en vue de favoriser l'octroi, par le FMI, de prêts assortis de conditions de faveur et l'allègement de la dette des pays les plus pauvres, notamment des PPTE. Ce principe transparaît aussi dans l'Initiative de Cologne. Au FMI, le Canada est favorable à l'établissement d'un mécanisme permanent et autonome appelé la Facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR). À la Banque mondiale, il appuie le recours aux subventions d'aide au développement international (ADI) au profit des PPTE qui ont prouvé leur engagement envers la réforme économique.
- En 1998, le Canada a versé 40 millions de dollars CAN au Fonds de fiducie des PPTE, établi à la Banque mondiale. Ce montant comprenait une somme de 8 millions de dollars à l'intention du Mozambique et une somme identique pour le Fonds de fiducie de l'Amérique centrale, où elle a servi à alléger l'endettement des pays dévastés par l'ouragan Mitch. Même si le Canada détient moins de 1 p. 100 de l'endettement des pays pauvres très endettés, sa part des contributions à titre de pays donateur à l'Initiative en faveur des PPTE équivaut à environ 5 p. 100 (soit 40 millions de dollars CAN ou 27 millions de dollars US).

Aide technique au développement durable

Un élément central de l'APD du Canada est l'aide technique¹³ au développement durable. En fait, on estime que le Canada consacre plus d'un demi-milliard de dollars CAN par année à des projets de coopération technique dans les pays en voie de développement et en transition. L'accent mis sur la

¹³ On entend par aide technique la gamme complète d'activités qui visent à développer les ressources humaines par l'amélioration du niveau des compétences, des connaissances, du savoir-faire technique et de la capacité de production de la population d'un pays en voie de développement.

coopération technique découle de la réorientation graduelle des programmes de l'ACDI, au cours de la dernière décennie. L'Agence a modifié son approche, délaissant les « activités à mettre en oeuvre » qui étaient axées sur les intrants et étaient assorties d'objectifs de rendement technique, au profit de programmes qui mettent en valeur les « capacités à acquérir » en vue de l'autogestion à long terme. Le Canada croit qu'en soutenant ainsi l'acquisition d'aptitudes, il permet aux pays de mettre en oeuvre les politiques, la législation et les programmes les plus propices au développement durable, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire.

Gains d'efficacité dans les systèmes de distribution et de transformation des aliments

Le Canada concourt aussi à créer un environnement propice à la sécurité alimentaire en dispensant des programmes qui favorisent l'ensemble du système de transformation et de distribution des aliments. Il vise à promouvoir les gains d'efficacité à ce chapitre dans les PVD et les pays en transition, en vue, éventuellement, de faire baisser les prix des aliments à la consommation et d'accroître les montants versés aux producteurs. Il est prouvé que les activités postérieures à la récolte, notamment l'entreposage, la transformation, l'organisation des marchés et les systèmes de distribution, constituent des activités à valeur ajoutée qui génèrent non seulement des revenus, mais qui permettent aussi aux habitants d'avoir un large accès à des aliments sains à prix modérés, ce qui concourt aux objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté. Le Canada prend part à un certain nombre d'initiatives d'après-récolte.

En 1998, par exemple, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a coparrainé, avec l'Agence allemande de coopération technique (GTZ), la troisième d'une série de réunions visant à favoriser la recherche sur les systèmes d'après-récolte au sein du GCRAI (Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale)¹⁴. Parmi les activités de suivi figurait la mise sur pied d'un petit fonds de subvention pour l'exécution de recherches concertées sur les étapes d'après-récolte par le GCRAI et les partenaires nationaux des systèmes de recherche agricole. Jusqu'à présent, dix subventions ont été accordées pour des travaux dans ce domaine.

Exemple intéressant du soutien de l'ACDI dans ce domaine : un programme en Indonésie dans le cadre duquel le Canada a prodigué de l'expertise et des conseils stratégiques à l'Agence indonésienne de planification du développement national dans le domaine critique de la sécurité alimentaire (subventions, établissement des prix, etc.). Les résultats obtenus suivants ont pesé lourd dans l'élaboration des politiques nationales :

- l'élimination des ententes restrictives d'achat et des subventions visant le riz, le blé et l'huile de cuisson;
- le réaménagement du réseau de distribution des produits primaires;
- le fléchissement de 60 p. 100 du prix de l'huile de cuisson;

¹⁴ Le GCRAI joue un rôle de meneur en mettant au point des technologies nouvelles de pointe qui sont respectueuses de l'environnement, ainsi que des pratiques et des politiques de gestion des ressources qui sont axées sur les besoins prioritaires des producteurs et consommateurs moins fortunés. Le Canada est un membre fondateur du CCRAI.

- la réduction de deux tiers du prix du riz;
- une analyse globale de l'effet net de l'évolution des prix relatifs des produits et des intrants agricoles(engrais) sur le revenu des agriculteurs. Cette analyse a servi à réorienter les politiques de l'État, qui a délaissé les subventions aux agriculteurs pour plutôt venir en aide financièrement aux pauvres des régions urbaines, durement touchés par l'escalade marquée des prix du riz.

4.2 Engagement Deux : Accès à la nourriture

Examen des initiatives de sécurité alimentaire

Le Canada reconnaît que, pour favoriser efficacement la sécurité alimentaire à l'échelle planétaire, il faut faire un bilan de ce que nos activités courantes en matière de programmes de sécurité alimentaire et définir les options qui s'offrent pour rehausser l'incidence de l'APD sur ceux qui souffrent le plus d'insécurité alimentaire. Au cours des deux dernières années, l'ACDI a entrepris certains projets importants dans ce domaine, notamment :

- Elle a préparé et approuvé un *Document de travail thématique sur la sécurité alimentaire*, qui donne des conseils stratégiques aux responsables africains des programmes. Dans ce document, elle propose qu'une « évaluation de la sécurité alimentaire » (à court et à long terme) dans un pays soit systématiquement intégrée à tout cadre de programme national.
- Simultanément, le Programme pour le Ghana préparait la Stratégie quinquennale de sécurité alimentaire de l'ACDI pour le Ghana du Nord (1999-2000 à 2004-2005), qui fait partie du Cadre de programme national. En outre, le Programme pour l'Éthiopie a créé le Programme Canada-Éthiopie pour la sécurité alimentaire. Enfin, le Programme pour le Sénégal a approuvé et commencé à mettre en oeuvre un nouveau projet lié à la sécurité alimentaire, intitulé « Appui à l'entrepreneuriat paysan de la région des Nyayes ».
- Un certain nombre de partenaires de l'ACDI, dont OXFAM Québec, ont aussi accru leurs stratégies de sécurité alimentaire et le niveau de leurs programmes dans ce domaine.

Réduction de la pauvreté

L'objectif déterminant de l'APD du Canada consiste à soutenir le développement durable dans les PVD en vue de réduire la pauvreté et de concourir à l'avènement d'un monde plus sûr, plus équitable et plus prospère. Par sa *Politique en matière de réduction de la pauvreté* (1996), l'ACDI prodigue des conseils sur la façon de mettre en pratique ce mandat, alors que la stratégie pour le développement durable, intitulée *Notre engagement à l'égard du développement durable* (1997), décrit le plan d'action visant à assurer la pertinence, l'efficacité et la durabilité du travail de l'Agence.

Les priorités du programme canadien d'aide publique au développement complètent celles qui sont énoncées dans le document *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*. Dans sa politique, le CAD (Comité d'aide au développement) exhorte le Canada à poursuivre ses priorités avec plus de diligence et une meilleure coordination, de concert avec ses partenaires des PVD et avec les autres pays donateurs. Il s'agit d'atteindre l'objectif qui est de réduire de moitié, avant 2015, la proportion de gens vivant dans la pauvreté absolue.

L'ACDI examine des façons de mieux intégrer le suivi des principaux indicateurs décrits dans le document *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*. Par exemple :

- En juin 1998, le Canada a appuyé la création et le lancement du Réseau informel du CAD sur la réduction de la pauvreté et il continue d'en être un membre actif, coprésidant (avec le Royaume-Uni) un sous-comité chargé de préparer les *Lignes directrices du CAD pour la coopération au développement et la réduction de la pauvreté*. Dans le cadre de ce travail, il tirera parti des observations sur l'égalité des sexes formulées par la Division de l'égalité des sexes de l'ACDI.
- Aussi en 1998, le Canada a pris part aux travaux du Comité directeur pour la préparation d'une *Étude de détermination de l'étendue des politiques et des pratiques de réduction de la pauvreté des pays donateurs*, qui comprend une étude de cas de l'ACDI.

L'ACDI fait de la réduction de la pauvreté un élément clé de chacune de ses six priorités de programmes en mettant en place un cadre multidisciplinaire et intégré de programmation qui vise surtout à améliorer les ressources humaines et les capacités de production des pays pauvres et à éliminer les obstacles à leur participation économique et sociale. Un certain nombre de projets portant sur l'amélioration du rendement de l'Agence dans la réduction de la pauvreté ont pris forme en 1998-1999, notamment les suivants :

- Le réseau interne *Groupe de travail sur la réduction de la pauvreté* a été renforcé en vue d'améliorer l'apprentissage et l'échange d'information et d'épauler l'Agence dans les efforts qu'elle déploie pour mettre en oeuvre sa *Politique en matière de réduction de la pauvreté*. Le Groupe de travail s'attache à quatre sujets précis : les leçons retenues, l'exploitation des talents, l'incidence organisationnelle et les projets extérieurs. Ces éléments forment la base du programme de travail pour 1999-2000.
- La Direction générale de l'Asie a entrepris un projet qui vise à analyser les causes et la nature de la pauvreté en Asie et à déterminer comment l'ACDI devrait intervenir. L'objectif visé est la formulation d'une stratégie sur la réduction de la pauvreté qui guidera la Direction générale dans ses efforts d'élimination des causes profondes de la pauvreté en Asie. Parmi les activités du projet, figurent des dialogues avec la société civile sur les points essentiels à la compréhension de la réduction de la pauvreté.

Sensibilisation et information publique

Pendant la période visée par le rapport (c.-à-d. les exercices 1997-1998 et 1998-1999) l'ACDI a consacré 300 000 dollars à l'*Initiative Horizon 2020*. L'Initiative internationale « Alimentation, Agriculture et Environnement à l'Horizon 2020 » de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) vise à trouver des solutions aux besoins alimentaires du monde de demain tout en réduisant la pauvreté et en protégeant l'environnement. Cette initiative met l'accent sur les domaines suivants :

- mieux sensibiliser la population;
- améliorer le dialogue entre les intervenants et les partenaires;
- favoriser les discussions et parvenir à un consensus sur la gestion durable des ressources naturelles et la sécurité alimentaire;
- influencer sur les politiques nationales et internationales.

Tous ces mécanismes vont dans le sens des objectifs de l'ACDI qui se rattachent à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire et concourent à leur réalisation.

En 1997-1998 et 1998-1999, l'ACDI et le CRDI ont favorisé la mise sur pied de l'Initiative Réseau Canada-GCRAI, dans le cadre de laquelle on cherche à former un consortium d'organismes et de particuliers au Canada qui se soucient de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la dégradation des ressources naturelles dans les PVD.

Objectif de l'ONU pour l'Aide publique au développement : 0,7 p. 100

Dans le discours du budget de 1999, le gouvernement fédéral a indiqué qu'il renverserait la tendance du financement du programme canadien d'aide internationale en stabilisant ses ressources cette année et en relançant la croissance l'an prochain. En plus des fonds supplémentaires importants accordés pour l'exercice en cours, le budget prévoit une augmentation permanente du niveau planifié de financement pour l'aide internationale à compter de 2000-2001; il s'agit de la première augmentation de cet ordre depuis près d'une décennie. Les ressources supplémentaires accordées par le budget de 1999 représentent un pas important dans la poursuite, par le gouvernement, de l'objectif d'affectation de 0,7 p. 100 du Produit national brut (PNB) à l'Aide publique au développement.

Investissement dans les besoins humains fondamentaux

La satisfaction des besoins humains fondamentaux reste une des grandes priorités du Canada. En fait, notre pays cherche à consacrer au moins 25 p. 100 de son budget d'APD à des investissements visant à satisfaire les besoins humains fondamentaux que sont, notamment, l'alimentation et la nutrition, l'éducation de base et les soins de santé primaires, et ce en vue de réduire la pauvreté par le développement durable. Les Canadiens reconnaissent que les solutions à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire doivent reposer sur un accès accru à la nourriture et sur l'augmentation de la production agricole. Parmi les projets clés dans ce domaine, citons les suivants :

- La modification, en 1997, de la priorité de l'ACDI pour les besoins humains fondamentaux en vue d'englober « l'alimentation et la nutrition ».

- L'élaboration, en 1999, des *Lignes directrices en agriculture, en alimentation et en nutrition (AAN)*, en vue de faciliter l'exécution des programmes de l'ACDI dans ces domaines. Étant donné que l'AAN est l'une des principales sources d'emploi, de revenu et de croissance économique dans un grand nombre des PVD les plus pauvres, l'objectif premier des Lignes directrices est de renforcer l'importance des programmes en AAN dans ces pays. Elles favorisent la recherche de possibilités en AAN en vue de l'établissement de programmes novateurs, de l'évaluation des effets et de la définition des enjeux, à la fois à l'échelle mondiale et au niveau des directions générales de l'ACDI.

Nutrition et utilisation efficace de la nourriture

Le Canada appuie la promotion de la bonne alimentation par une foule de projets reconnaissant la nutrition en tant que secteur propre, et les répercussions de l'intégration de la nutrition à d'autres secteurs tels la santé et l'éducation. Le Canada a joué un rôle de premier plan, notamment pour accroître l'enrichissement des produits alimentaires et la supplémentation en micronutriments. Par exemple, il est l'un des principaux intervenants dans l'Initiative des micronutriments (IM)¹⁵ sur le double plan des politiques et des programmes. En fait, l'ACDI est actuellement le principal organisme donateur à l'IM, et l'ACDI et le CRDI siègent tous deux au Comité directeur de l'IM.

Voici quelques réalisations de l'*Initiative globale de la vitamine A de l'IM* en 1998-1999 :

- Onze pays ont bénéficié d'un soutien dans le cadre de programmes à grande échelle appliqués avec le concours des bureaux régionaux de l'UNICEF.
- L'IM a prodigué une aide à l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et à l'OPS (Organisation panaméricaine de la santé) en vue de la mise en oeuvre d'initiatives multinationales (16 pays) visant à renforcer la supplémentation en vitamine A qui se rattache au Programme élargi de vaccination.
- L'IM s'emploie à établir des activités de supplémentation en vitamine A (enfants et adultes des deux sexes), à en assurer le suivi et à faire rapport à leur sujet.
- L'IM collabore avec 14 ONG de 12 pays à des activités d'éducation, de formation et de distribution de comprimés de vitamine A. On a lancé des projets axés sur les collectivités au Mali, au Nigéria et à Burkina Faso par l'intermédiaire de Hellen Keller International. De l'aide technique et de la formation ont été dispensées aux gouvernements et aux ONG locaux.
- De concert avec l'Université McMaster, on est en voie d'élaborer un module didactique interactif et informatisé sur les carences en vitamine A.

¹⁵ L'IM a été créée en 1992 en tant que secrétariat international par ses principaux organismes parrains : l'ACDI, le CRDI, l'UNICEF, le PNUD, l'ILSI et la Banque mondiale. L'USAID (Agence des États-Unis pour le développement international) s'est joint au groupe en 1997. L'IM vise à remédier au problème de la malnutrition en micronutriments qui touche environ deux milliards de gens à l'échelle de la planète. Sa mission est de faciliter la réalisation des engagements contractés lors du Sommet mondial pour les enfants en 1990, de la Conférence internationale sur la faim insoupçonnée de 1991 et de la Conférence internationale sur la nutrition de 1992, en vue d'éliminer pratiquement ou de réduire de beaucoup les carences en iode, en vitamine A et en fer au plus tard en l'an 2000.

- Des entreprises conjointes de défense des droits ont abouti à l'adoption de politiques qui visent à intégrer la vitamine A aux activités des Journées nationales d'immunisation tenues dans 16 pays.

Le CRDI remplit actuellement le rôle d'intermédiaire dans le cadre des recherches concertées auxquelles prennent part l'IM et la Fondation internationale pour la science et qui visent à élaborer un programme de mise en valeur du potentiel dans les PVD. Il sera ainsi possible de donner à une masse critique de chercheurs l'expertise et le savoir-faire dont ils ont besoin pour remédier aux problèmes de carences en fer, en iode et en vitamine A dans leurs pays respectifs.

L'allaitement maternel et le Code de commercialisation des substituts au lait maternel

Le Canada reconnaît que l'allaitement maternel a une forte incidence sur la sécurité alimentaire des nourrissons et joue un rôle clé dans leur alimentation, leur santé et leur développement. À ce titre, il continue d'accorder la priorité au soutien des efforts internationaux et de ceux des PVD qui visent à protéger et à favoriser l'allaitement maternel. L'amélioration de l'éducation des femmes et leur autonomisation revêtent aux yeux du Canada une importance égale, car il en va de leur bonne alimentation et de celle de leurs familles.

L'ACDI a préparé une *Déclaration sur l'utilisation des produits laitiers pendant les situations d'urgence* dans laquelle elle indique avoir avalisé le *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel* de l'OMS et de l'UNICEF et les documents connexes. Elle appuie la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale et du Plan d'action sur la nutrition de 1992 et accorde une attention spéciale, dans l'élaboration de ses programmes, aux aspects reliés à la bonne alimentation des nourrissons et des enfants.

4.3 Engagement Cinq : État de préparation aux mesures d'urgence

Le Canada reconnaît que la totalité du travail que nous accomplissons pour rendre « l'environnement propice » à la sécurité alimentaire est tributaire d'un niveau minimum de stabilité et de paix dans le pays partenaire. Lorsqu'éclatent des conflits civils, le Canada intervient très rapidement, dans le cadre de ses programmes, pour en faciliter le règlement, pour consolider la paix et pour favoriser le redressement et le relèvement du pays.

Prévention des conflits

Le Canada continue d'attacher une grande importance à la prévention des conflits, à la gestion des crises et à un suivi opportun après les conflits, car il estime qu'il s'agit là d'éléments essentiels à la sécurité humaine. En plus des efforts bilatéraux et multilatéraux qu'il déploie constamment pour mettre au point des mécanismes de prévention des conflits, le Canada a mené un certain nombre d'activités intéressantes en 1997-1998 et 1998-1999. En voici une brève description :

- En mars 1998, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada (MAECI) et le CRDI ont organisé un colloque international sur les *Approches coopératives à la prévention des conflits : Renforcer le rôle des organisations régionales et des Nations Unies*.
- De concert avec la Norvège, le Canada a coparrainé la tenue à New York d'un forum sur l'instauration de la paix, intitulé *Renforcer le rôle des RSSG (Représentants spéciaux du Secrétaire général)*.
- Au niveau des ministères des Affaires étrangères et des missions permanentes dont le siège est à New York, le Canada a collaboré avec le Secrétariat des Nations Unies et des délégations internationales à assurer le suivi du colloque du RMOP (Réseau de mise en oeuvre de la paix) sur les RSSG.
- Le Canada a organisé une petite table ronde qui a permis aux participants d'analyser les études de cas de réussite sur la prévention des conflits, de concert avec les établissements universitaires et les institutions spécialisées du Canada et de la Norvège, l'Académie mondiale pour la paix et le Centre Carter. Il s'agissait de formuler et de peaufiner des recommandations stratégiques se fondant sur les études de l'OCDE, de Carnegie et d'autres organismes.
- Le Canada a élaboré une proposition visant à favoriser les échanges de personnel entre les services de prévention des conflits des organisations régionales et les Nations Unies, y compris l'Organisation des États américains, l'Organisation de l'Unité africaine, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Département des affaires politiques de l'ONU.
- En tant que membre du *Réseau de prévention des conflits et de relèvement après les conflits*¹⁶, le Canada a collaboré à la préparation d'un Recueil des cadres opérationnels pour la consolidation de la paix et la coordination des contributions des pays donateurs.

Maintien de la paix

Le Canada continue de fournir des gardiens de la paix dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Ses effectifs à ce chapitre sont variables, mais en août 1999, mois caractéristique, le Canada comptait 368 observateurs militaires, policiers et soldats dans onze missions différentes.

Outre les missions de l'ONU, le Canada prend également part à d'autres activités connexes de maintien de la paix et d'oeuvre humanitaire, notamment aux missions multilatérales mandatées par l'ONU. Pendant le même mois d'août, on comptait presque 4 000 militaires et policiers canadiens en mission.

Le Canada a récemment participé au maintien de la paix en déléguant des policiers civils au Guatemala, en Haïti, en Bosnie, au Kosovo et dans le Timor oriental. Il a également soutenu des activités de consolidation de la paix comportant la supervision, la formation et le mentorat de forces policières en voie de réforme. Toujours le même mois caractéristique, environ 130 policiers canadiens ont pris part à ces activités.

¹⁶ Association informelle de pays donateurs bilatéraux et d'organismes multilatéraux qui ont des ressources d'intervention opérationnelle en prévention et réduction des conflits. Le réseau avait pour but de coordonner les efforts internationaux des pays donateurs et de faciliter l'élaboration de stratégies visant l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des activités de consolidation de la paix et de résolution des conflits à l'échelle de la planète (tout en veillant à ce que le travail de ce groupe soit conforme à celui de l'OCDE et du CDA et soit coordonné avec ce dernier).

Consolidation de la paix

Le Canada accorde une priorité élevée aux initiatives de consolidation de la paix, et il les appuie en renforçant les fondements, par exemple une société civile forte, un gouvernement démocratique, le respect des droits de la personne, des mécanismes de résolution pacifique des conflits et la prestation d'une formation à cet égard, et l'éradication des racines des conflits telles la pauvreté et l'inégalité.

L'*Initiative canadienne de consolidation de la paix* a été lancée en 1997 pour l'atteinte des grands objectifs de la politique étrangère du Canada, soit la paix et la sécurité internationales. Elle comporte deux volets : le *Fonds de consolidation de la paix* et le *Programme de consolidation de la paix*.

Le *Fonds de consolidation de la paix*, doté d'un budget annuel de 10 millions de dollars, est administré par l'ACDI; il s'agit d'une unité opérationnelle mise sur pied pour financer des activités de prévention des conflits et d'édification de la paix dans les pays aux prises avec un conflit ou en émergeant. Ces ressources, qui complètent les programmes bilatéraux de consolidation de la paix de l'ACDI, visent à :

- combler rapidement les lacunes des programmes, découlant de l'évolution rapide des situations;
- renforcer la transition de l'aide d'urgence à la reconstruction après un conflit; et
- agir comme catalyseur et favoriser des approches nouvelles et plus innovatrices d'édification de la paix.

En 1998-1999, le Fonds de consolidation de la paix de l'ACDI a appuyé 37 projets axés sur la résolution des conflits, les pourparlers de paix, l'élaboration de programmes d'étude sur l'édification de la paix à l'intention des écoliers, l'éducation des électeurs, l'information du public, la diffusion des accords de paix, la collecte et la destruction des armes légères, la formation en résolution de conflits, et le financement d'enquêtes sur les violations des droits de la personne. Il a également financé des projets pour venir en aide aux enfants affectés par la guerre, et favoriser l'avènement de médias libres et l'accroissement de la capacité électorale. Parmi les activités dignes de mention du Fonds, mentionnons la participation de contrôleurs civils canadiens à une mission de vérification au Kosovo et l'affectation de ressources financières et humaines au processus de paix d'Arusha au Burundi.

Le *Programme de consolidation de la paix* du MAECI appuie les activités visant à :

- augmenter la capacité de consolidation de la paix intérieure;
- accroître l'efficacité des mécanismes multilatéraux de consolidation de la paix; et
- financer des activités catalytiques de consolidation de la paix dans des pays ou des secteurs échappant aux priorités de l'Aide publique au développement par le Canada.

En 1998-1999, le Canada a aussi lancé une vaste initiative diplomatique en vue de renforcer les efforts déployés à l'échelle internationale pour la sécurité des gens dans un monde en mutation; c'est ainsi qu'il s'est associé à la Norvège dans le cadre du *Partenariat de Lysoen pour la sécurité humaine*, et qu'il a participé à un réseau de gouvernements, d'ONG et d'organismes intergouvernementaux partageant une même optique. Ce réseau met l'accent sur des mesures concrètes propres à promouvoir de nouvelles normes humanitaires, à réunir des appuis pour s'attaquer aux enjeux sur le terrain, et à déboucher sur des politiques dans des domaines tels que les soldats-enfants, la prolifération des armes légères, la protection des civils dans les conflits, l'interdiction et l'élimination des mines terrestres et la poursuite des criminels de guerre.

Le CRDI a par ailleurs appuyé activement des recherches appliquées qui alimentent les débats mondiaux sur les stratégies les plus efficaces de consolidation de la paix. Elles traitent de questions allant de la réintégration des ex-combattants et des personnes déplacées au déminage, en passant par les politiques économiques en vue de la reconstruction et la gestion de la sécurité après-guerre, y compris le contrôle des armes légères, la rareté des ressources naturelles et la violence envers les femmes. Le CRDI a récemment contribué de façon directe à la reconstruction après-guerre en Afrique du Sud, au Moyen-Orient et en Amérique Centrale.

En outre, le CRDI a apporté une importante contribution aux stratégies de règlement des conflits avec la co-publication récente d'un ouvrage intitulé : *Cultiver la paix - Conflit et collaboration dans la gestion des ressources naturelles*.

Mines terrestres

Le Canada estime son travail dans le domaine du déminage essentiel à la sécurité alimentaire. Les mines terrestres tuent ou mutilent les gens, nuisent à la distribution de l'aide alimentaire, empêchent l'accès aux terres agricoles et la production de cultures vivrières, dissuadent les réfugiés et les personnes déplacées de revenir chez eux, surchargent des services médicaux sous-équipés et détournent des ressources de la reconstruction et du développement après un conflit.

Le Canada est fier de son leadership mondial dans la campagne visant à interdire et à éliminer les mines terrestres. En décembre 1997, il a dirigé le « Processus d'Ottawa », qui a débouché sur la signature du *Traité sur les mines antipersonnel* par 122 pays.

Le Canada a ensuite annoncé, en 1998, la création du *Fonds d'action contre les mines*, doté d'un budget de 100 millions de dollars sur cinq ans.

L'argent servira aux fins suivantes :

- ratification et universalisation du traité;
- coordination, établissement des priorités et contrôle de la mise en oeuvre du traité à l'échelle internationale;
- destruction des stocks de mines terrestres;

- recherche, développement et commercialisation des technologies canadiennes appropriées de déminage;
- déminage;
- aide aux victimes;
- sensibilisation aux problèmes des mines terrestres.

Au cours de l'exercice 1998, le Canada a consacré 13,8 millions de dollars CAN à des activités « concrètes » liées au déminage. En tant qu'un des quatre ministères fédéraux chargés de gérer ce fonds, l'ACDI a appuyé des projets dans 16 pays en 1998-1999, dont une contribution pour le déminage en Bosnie-Herzégovine.

Le Canada continue de suivre de près le dialogue sur l'interdiction et l'élimination des mines en participant à diverses conférences, notamment la *Première réunion des États signataires*, qui s'est tenue à Maputo en mai 1999.

Convention relative à l'aide alimentaire et valeur en micronutriments de l'aide alimentaire

Le Canada, de concert avec d'autres signataires de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1999, a travaillé à tisser des liens entre la Convention et le Plan d'action du Sommet de l'alimentation. La nouvelle convention réitère, dans l'un des premiers messages de son préambule, notre engagement envers la sécurité alimentaire pour tous. Les membres ont également convenu d'améliorer l'efficacité et la qualité de l'aide alimentaire comme outil de soutien à la sécurité alimentaire dans les PVD. Dans ce contexte, le Canada a joué un rôle de premier plan en veillant à ce que l'on s'attaque à la question de la valeur nutritive de l'aide alimentaire. De façon plus précise, il a milité en faveur de l'inclusion, dans la Convention, d'une disposition sur les micronutriments et sur l'enrichissement des produits d'aide alimentaire.

Dans son rapport annuel de 1997, le Programme alimentaire mondial (PAM) a loué le Canada pour ses efforts en vue de faire progresser le dossier de la nutrition et de la santé, citant son impact sur une meilleure sensibilisation des participants du PAM à l'importance des liens entre la consommation d'aliments, la nutrition et la maladie.

L'Organisation d'appui pour la santé des femmes et les micronutriments, établie par le PAM avec l'aide directe de l'ACDI, continue de financer des projets économiques dans les domaines des soins de santé primaires et de l'enrichissement des aliments en micronutriments. Pour la période de 1997 à 1999, on s'attend à ce que près d'un million de femmes et deux millions d'enfants auront bénéficié d'un apport nutritionnel enrichi.

Secours alimentaire

Le Canada compte parmi les principaux donateurs et, à ce titre, est toujours à la recherche de nouveaux moyens d'optimiser son aide alimentaire. La Banque canadienne de céréales vivrières, l'un des principaux outils d'aide alimentaire du Canada, a mis en oeuvre un *Protocole de ciblage d'évaluation et de l'impact (CEI)* pour répondre aux questions : « Qui profite de l'aide? » et « Quelle différence l'aide alimentaire a-t-elle faite? ». On l'a intégré à la fois dans la planification des projets et dans les rapports, et il en est résulté des séances de formation régionale en Afrique de l'Est, en Afrique occidentale et en Asie méridionale. Le protocole CEI commence à changer la façon dont nos partenaires locaux conçoivent leur programme d'aide alimentaire. On s'attache beaucoup plus à inclure une évaluation participative dès le début.

4.4 Engagement Sept : Mise en oeuvre et surveillance du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation

Le rôle de la société civile

Le gouvernement du Canada continue de participer avec la communauté internationale à la quête de solutions à l'insécurité alimentaire mondiale. Il a cherché à faire en sorte que le CSA adopte des méthodes pour encourager la participation des joueurs utiles de la société civile au processus de surveillance du Comité, reconnaissant leur rôle vital dans cette mission. Depuis de nombreuses années, le Canada invite des représentants de la société civile canadienne à se joindre à notre délégation nationale au CSA. Nous avons encouragé d'autres États membres à faire de même, tout en reconnaissant qu'il appartient à chacun d'eux de définir le choix de ses représentants et le rôle qu'ils joueront au sein de la délégation.

Coopération et coordination à l'intérieur du système multilatéral

Le Canada incite les organisations du Système de développement des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales de développement à intensifier leur coopération et leur coordination, notamment pour ce qui touche leurs opérations sur le terrain, afin d'appuyer plus efficacement les efforts des PVD dans la réduction de la pauvreté et dans l'augmentation de la sécurité alimentaire. En qualité de donateur et de partenaire important au sein des institutions multilatérales de développement, le Canada accorde beaucoup d'attention à l'efficacité et l'efficience maximales de leur gestion afin qu'elles puissent s'acquitter de leur important mandat. Parmi les questions qui ont préoccupé le Canada au cours de la période visée par le rapport, mentionnons la réforme et la restructuration des institutions, la régie d'entreprises, la coordination, la répartition du portefeuille et des ressources, et les questions liées aux politiques financières.

De façon plus précise, le Canada a fourni un soutien administratif et technique à l'élaboration, présentement en cours à la Banque mondiale, d'un *Cadre de développement global*. Par exemple, l'ACDI a financé deux années-personnes d'aide en vue d'améliorer le fonctionnement de la Banque au Vietnam, l'un des sites pilotes.

Gestion multilatérale axée sur les résultats

Le Canada, de concert avec d'autres pays, a incité activement les organisations multilatérales à axer davantage leurs projets de développement sur les résultats plutôt que sur les intrants, et à adopter un système de *Gestion axée sur les résultats (GAR)*. Jusqu'ici, la plupart des institutions multilatérales de développement comprennent le bien-fondé de se donner les moyens de mieux étayer l'efficacité de leurs interventions, et un certain nombre d'entre elles travaillent à rehausser leurs systèmes d'information et de gestion. Bien qu'il n'y ait pas d'accord sur la nature et les modalités de la GAR, on sent une volonté d'en apprendre davantage à ce sujet.

Les fonctionnaires de l'ACDI ont présenté au PAM, à la FAO et au Fonds international de développement agricole (FIDA) à Rome leur expérience de l'intégration de la GAR au palier organisationnel. Au cours des dernières années, nous avons également travaillé avec le PAM pour lancer le processus d'intégration de la GAR dans son fonctionnement. Plus récemment, le directeur de l'évaluation du PAM a visité l'ACDI et participé à une série de rencontres sur la GAR et sur des questions d'évaluation.

Systèmes de cartographie de l'information sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires

Le Canada continue d'appuyer l'élaboration de Systèmes de cartographie de l'information sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires (SCIIVA) afin de mesurer les objectifs et de contrôler les progrès pour les PVD.

En 1999, le Canada a versé une subvention de 100 000 \$ CAN à une initiative FAO-IFPRI, dont les données et les méthodologies seront intégrées au processus plus large des SCIIVA. Parmi les activités liées aux données sur la sécurité alimentaire, mentionnons les suivantes :

- collecte de données à partir des enquêtes nationales existantes;
- conversion des données en valeur nutritive (énergie alimentaire); et
- examen et documentation des méthodes de collecte des données pour chaque enquête.

Le droit à une nourriture adéquate

Le Canada reconnaît le besoin de clarifier la signification et le contenu du droit à une nourriture adéquate, tel que défini dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, et il continue d'appuyer la communauté internationale et les gouvernements et à collaborer avec eux pour que l'on jouisse pleinement de ce droit.

Tant en 1998 qu'en 1999, le Canada a avalisé la résolution de la Commission des Nations Unies sur les droits de la personne visant la poursuite des discussions sur le contenu du droit à une nourriture adéquate. Cette résolution, été présentée par Cuba et co-parrainée par le Canada et d'autres pays aux vues similaires, a été adoptée sans scrutin à chacune de ces années.

En novembre 1998, le Canada a également délégué des représentants à la fois du gouvernement et de la société civile à une consultation d'experts à Rome afin de contribuer à approfondir, chez la communauté internationale, la compréhension du contenu du droit à une nourriture adéquate.

La société civile canadienne a joué un rôle actif en cherchant à clarifier le droit à une nourriture adéquate, à déterminer comme le respecter, à le protéger et à voir à ce qu'il soit exercé. La Banque de céréales vivrières du Canada, par exemple, a participé à une consultation à Santa Barbara en février-mars 1998 sur le bien-fondé des diverses approches proposées pour réaliser l'engagement pris à l'égard du droit à une nourriture adéquate. Elle a préconisé l'adoption du Code international de conduite sur le droit à une alimentation convenable et obtenu un consensus des ONG à cet effet. Elle travaille en outre de concert avec le groupe FIAN international (Food First Information and Action Network, dont le siège est en Allemagne) à l'élaboration d'une forme abrégée du Code de conduite.

V LEÇONS RETENUES

Le Canada a retenu plusieurs grandes leçons en mettant en œuvre son Plan d'action pour la sécurité alimentaire et en surveillant l'application. Voici les plus importantes :

Engagement à long terme

À partir des divers projets et activités exposés dans le présent rapport, on a avant tout appris que les problèmes liés à la sécurité alimentaire, la production de revenus, la réduction de la pauvreté, la consolidation et le rétablissement de la paix, pour n'en nommer que quelques-uns, sont tous, sans exception, fort complexes et que, pour les régler de façon durable, il faut des engagements à long terme de la part de tous les intéressés.

Partenariats

Étant donné le caractère multisectoriel et l'interdépendance des objectifs fixés dans le Plan d'action du Canada, le partenariat est essentiel. La coopération, la coordination et la collaboration des différents groupes d'intervenants, de tous les paliers de l'administration publique et de la société civile, tant à l'échelle nationale qu'internationale, maximiseront la synergie, clarifieront les rôles, réduiront la redondance et contribueront au renforcement mutuel. Des efforts s'imposent pour que tous les intervenants en viennent à nouer des alliances nouvelles et plus créatives, à renforcer les réseaux et à travailler avec les autres, tout en encourageant la participation des collectivités et des particuliers à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes. Les partenariats intersectoriels sont particulièrement importants. Par exemple, il est grandement profitable de lier les programmes de nutrition et de sécurité alimentaire à des fins d'éducation auprès des écoles et des fournisseurs de services alimentaires. De plus, la coordination, à tous les paliers de l'administration publique, des enquêtes et des interventions suscitées par l'apparition de foyers d'intoxication alimentaire ne peut se solder que par une efficacité accrue.

Rôle de la société civile

Le Plan d'action du Canada admet le rôle important que joue la société civile dans le domaine de la sécurité alimentaire et reconnaît les réalisations accomplies par le monde universitaire et le secteur privé pour élargir la production et améliorer l'accès à la nourriture, puisque l'effort mondial pour enrayer la faim a commencé pour de bon il y a une cinquantaine d'années. Des pressions soutenues pour inclure la société civile, tant pour la formulation que pour l'application des initiatives de sécurité alimentaire, sont essentielles à leur réussite.

Dialogue, réflexion stratégique et changement

La défense éclairée d'une cause et le dialogue, fondés sur l'éducation du public de même que l'exercice franc et participatif de l'autorité engageront tous les segments de la population et feront en sorte de représenter les besoins et les priorités de tous.

Il y a un avantage évident à faire participer la collectivité visée, ou les intéressés, à l'élaboration et à l'exécution des programmes de sécurité alimentaire. Les Premières nations et les Inuit, par exemple, à cause de leurs liens toujours vivants et immédiats avec les modes traditionnels d'approvisionnement alimentaire, éprouvent un immense respect envers le sens de l'approvisionnement alimentaire en matière de santé et de culture et ils se préoccupent beaucoup de sécurité alimentaire. C'est pourquoi ils sont les mieux placés pour comprendre les solutions qui s'imposent et les intégrer au processus d'élaboration de politiques.

Un récent exemple de changement positif attribuable à des consultations appropriées est la hausse de 20 p. 100 (depuis avril 1999) des allocations alimentaires destinées aux assistés sociaux vivant dans des collectivités éloignées du nord du Manitoba, qui sont inaccessibles par voie ferrée ou par des routes praticables en tout temps. Un autre exemple d'une modification pour le mieux, résultant de la prise en compte des besoins des intéressés nous est fourni par la préparation du modèle du Panier à provisions nutritif national.

Partage de la recherche, de l'information et des meilleures pratiques

La recherche joue un rôle essentiel, non seulement dans la découverte de nouvelles solutions, mais, également, dans la détermination de la nature du défi et dans la mesure des progrès nous rapprochant des objectifs. Une information de base est cruciale pour la formulation des politiques appropriées. Par exemple, de solides recherches pour vérifier les coûts et l'abordabilité des aliments pourraient servir à persuader les pouvoirs publics de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un régime alimentaire sain à la portée de ceux qui dépendent de l'aide sociale. Mais il faut partager l'information et les connaissances si l'on veut que tous profitent de la sécurité alimentaire.

Initiatives communautaires

Une large participation de la collectivité s'est avérée la façon la plus efficace de modifier les normes collectives. Ainsi, on ne peut trop souligner la force des initiatives communautaires axées sur la sécurité alimentaire. Des comités des Premières nations et des Inuit ont découvert, par exemple, la valeur inestimable d'un meilleur accès aux diététiciens et diététiciennes fournissant des conseils individuels sur la santé communautaire et la prévention des maladies. Les programmes communautaires sont particulièrement efficaces dans le renforcement de ces capacités.

Les initiatives doivent toutefois tenir compte du fait que les programmes de portée générale ne s'appliquent pas nécessairement à toutes les collectivités. Au contraire, elles doivent respecter leurs besoins particuliers, sinon elles risquent de freiner l'application rapide des programmes. Ce fut le cas pour les Premières nations qui comptent un nombre élevé de collectivités ayant des capacités et des priorités différentes. Le facteur peut-être le plus important du succès des programmes communautaires est la capacité d'exercer un contrôle local sur les mécanismes d'exécution. Cette considération s'est certainement confirmée pour le Canada quant aux programmes du marché du travail destinés aux Autochtones.

VI PROCHAINES ÉTAPES

Depuis le Sommet mondial de l'alimentation et la réalisation du *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire*, le Canada a réussi à faire progresser cette cause. Des efforts ont été déployés à tous les échelons de la société canadienne, et par divers intervenants, pour la découverte de solutions aux problèmes de sécurité alimentaire et, plus spécifiquement, pour la canalisation de nos programmes sociaux vers les personnes qui en ont le plus besoin.

Le compte rendu adéquat de toutes les activités pertinentes au Canada a posé tout un défi. Pour ce qui est des mesures qui cadraient dans le mandat d'un ministère en particulier, cette tâche s'est avérée relativement facile. Cependant, dans le Plan d'action du Canada, de nombreuses mesures conjointes font appel à la participation de multiples intervenants. L'un des aspects essentiels sera de favoriser une coopération plus poussée entre eux. Parmi les tâches critiques, mentionnons la mise au point des mécanismes permettant d'appliquer les mesures, d'en surveiller l'application et de faire rapport sur elles. Une priorité pour l'avenir consistera à joindre tous les intervenants afin d'assurer leur participation à l'établissement des rapports.

Le Bureau de la sécurité alimentaire est le point central de l'information sur la sécurité alimentaire. Il permet de se tenir au fait de toutes les principales politiques et activités en matière de sécurité alimentaire. Il sert de source d'information et de sensibilisation auprès des partenaires, des intervenants et de la population en général.

Pendant que le Canada s'efforce de décrire les personnes qui sont vulnérables à l'insécurité alimentaire, on n'a toujours pas convenu d'une série d'indicateurs pour identifier ou définir une personne souffrant d'insécurité alimentaire. Le Canada poursuivra la mise au point d'indicateurs et de mécanismes de surveillance appropriés, afin que ses programmes de sécurité alimentaire continuent d'aider ceux qui en ont le plus besoin ou qui sont les plus vénérables. Même s'il se fait actuellement beaucoup de travail dans ce domaine, nous avons l'intention de rapprocher les différents intervenants et de collaborer à une démarche plus concertée. Nous entendons également élargir cette coopération à l'échelle régionale et avec la FAO.

En résumé, nous axerons nos efforts sur les secteurs primaires d'intervention suivants :

- l'amélioration de la coordination des intervenants et la préparation de rapports grâce à une participation accrue;
- la surveillance du rendement et des progrès de la mise au point des indicateurs de sécurité alimentaire;
- d'après la disponibilité accrue de l'information, la poursuite de la modification des politiques et programmes propices à la sécurité alimentaire durable.